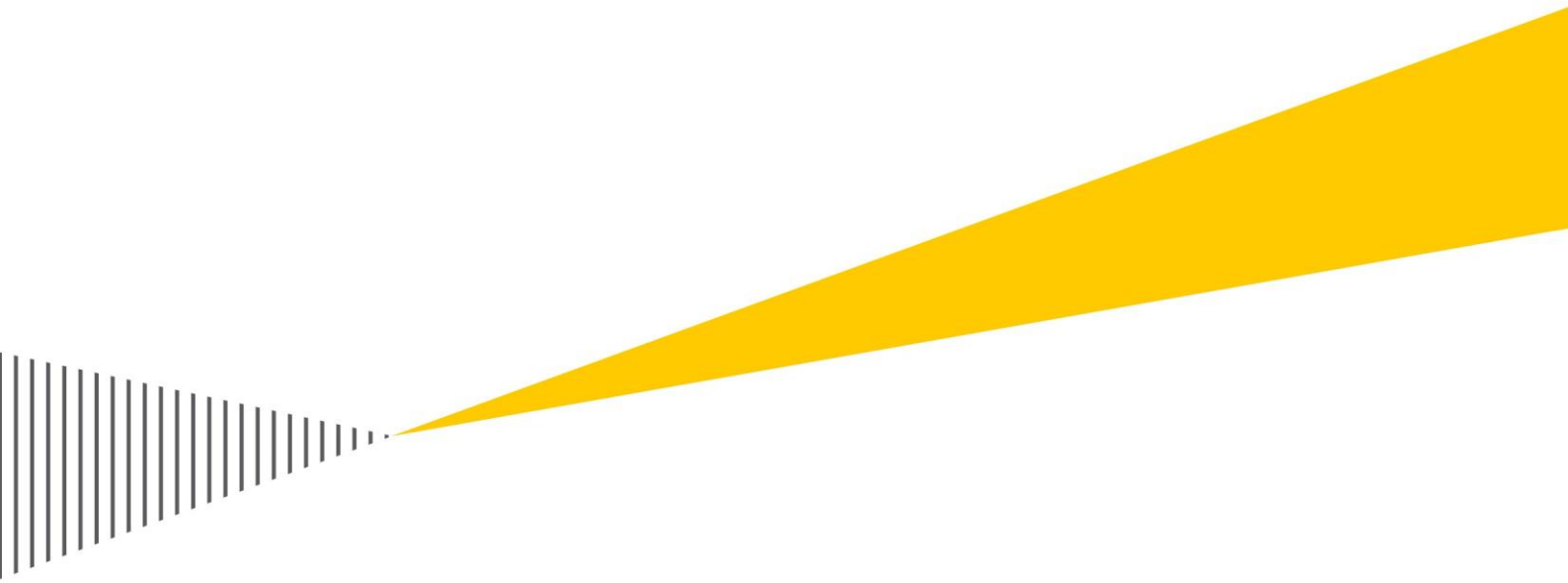

Secours Islamique France

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Secours Islamique France

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Secours Islamique France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Secours Islamique France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes H- « Le Compte de résultat par origine et destination 2021 (CROD) » et I- « Le Compte Emploi Annuel des ressources collectées auprès du public 2021 (CER) » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 et ont correctement été appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen

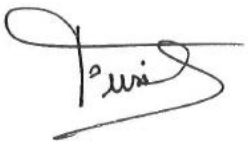

Joël Fusil

Comptes annuels 2021 du Secours Islamique France

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Table des matières

PARTIE 1 5

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 5

PARTIE 2 10

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021 10

A- Généralités 11

B- Présentation de l'Association Secours Islamique France (SIF) 11

C- Faits caractéristiques de l'exercice : 12

D- Principes, règles et méthodes comptables : 13

E- Note du bilan 14

1- Immobilisations 14

2- Amortissements et dépréciations 16

3- Stocks 17

4- Etat des échéances des créances 17

5- Produits à recevoir 18

6- Disponibilités 18

7- Charges constatées d'avance (CCA) 18

8- Ecarts de conversion - Actif 18

9- Tableau de variation des fonds propres 19

Affectation du résultat 2020 20

Excédent de l'exercice 2021 20

10- Etat des provisions 21

11- Fonds dédiés 22

11-1 Suivi des fonds dédiés issus des ressources liées à la générosité du public 23

11.2 Suivi des fonds dédiés issus des subventions d'exploitation 25

12- Etat des échéances des dettes 28

13- Produits constatés d'avance (PCA) 29

14- Charges à payer 30

15- Ecarts de conversion - Passif 30

F- Note sur le Compte de Résultat 31
1- Ventes de biens et services 31
2- Concours publics et subventions publiques : 31
3- Ressources liées à la générosité du public 32
4- Contributions financières d'autres organismes privés 34
5- Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges 35
6- Utilisation de fonds dédiés 35
7- Autres produits d'exploitation 35
8- Détail des charges d'exploitation 35
9- Détail du résultat financier 37
10- Détail du résultat exceptionnel 38
11- Contributions volontaires en nature 38
G- Autres informations 40
1- Effectif salarié 40
2- Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration 40
3- Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres 40
4- Engagements hors bilan 40
5- Honoraires du Commissaire aux Comptes 41
H- LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2020 (CROD) 42
1- Produits par origine : 44
1-1 Produits liés à la générosité du public : 44
1-2 Produits non liés à la générosité du public : 44
1-3 Subventions et autres concours publics : 45
1-4 Reprises sur provisions et dépréciations : 45
1-5 Utilisation des fonds dédiés antérieurs : 46
2- Les charges par destination : 47
2-1 Missions sociales : 47
2-2 Frais de recherche de fonds : 53
2-3 Frais de fonctionnement : 54
2-4 Dotations aux provisions et dépréciations : 54
2-5 Impôts sur les bénéfices 54

2-6 Reports en fonds dédiés de l'exercice : 54

3- Les contributions volontaires en nature : 54

4- Autres informations : 55

I- LE COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2021 (CER) *..... 58*

PARTIE 1

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN

Bilan actif	Brut	Amort. & Dépréciations	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	399 233	353 764	45 469	126 881
Immobilisations incorporelles en cours	197 718	-	197 718	58 366
Immobilisations corporelles				
Terrains	115 494	-	115 494	115 494
Constructions	415 672	108 440	307 233	324 445
Installations générales, agencements aménag. const.	2 662 685	2 086 370	576 315	738 868
Installations techniques, matériels et outillages industriels	335 972	183 155	152 817	139 830
Autres immobilisations corporelles	2 833 458	1 934 308	899 150	959 785
Immobilisations corporelles en cours	51 553	-	51 553	31 341
Biens reçus par legs ou donations	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 013 925	57 000	2 956 925	2 956 925
Prêts	4 259	4 259	-	-
Autres	119 316	-	119 316	98 383
Total I	**10 149 286**	**4 727 295**	**5 421 991**	**5 550 319**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Marchandises	277 643	-	277 643	210 179
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	69 320	67 136	2 184	850
Créances reçues par legs ou donations (A)	870	-	870	870
Autres créances	7 258 121	191 023	7 067 098	8 920 856
Divers				
Disponibilités	52 096 206	-	52 096 206	41 669 294
Charges constatés d'avance	950 737	-	950 737	479 978
Total II	**60 652 898**	**258 159**	**60 394 739**	**51 282 027**
Frais d'émission des emprunts (III)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)	159 461	-	159 461	86 606
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**70 961 645**	**4 985 454**	**65 976 191**	**56 918 952**

Bilan passif	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**57 569**	**57 569**
Fonds statutaires	57 569	57 569
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation	**-**	**-**
Réserves	**25 492 591**	**21 582 991**
Réserves pour projets de l'entité	25 492 591	21 582 991
Dont la réserve libre	*13 907 639*	*12 759 031*
Dont la réserve pour projets	*11 382 060*	*8 823 960*
Dont la réserve Waqf	*202 891*	-
Report à nouveau	**-**	**-**
Excédent ou déficit de l'exercice	**1 574 271**	**3 909 600**
SITUATION NETTE	**27 124 431**	**25 550 161**
Fonds propres consomptibles	**-**	**-**
Subventions d'investissement	**108 513**	**48 154**
Provisions réglementées	**12 756**	**15 946**
Total I	**27 245 701**	**25 614 260**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	**-**	**-**
Fonds dédiés	**22 919 233**	**16 845 583**
Total II	**22 919 233**	**16 845 583**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	**884 538**	**779 459**
Provisions pour charges	**-**	**-**
Total III	**884 538**	**779 459**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) (1)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	-	-
Emprunts et dettes financières diverses (1)	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 213 038	2 595 179
Dettes des legs ou donations	802	580
Dettes fiscales et sociales	1 837 376	1 758 714
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 605	16 322
Autres dettes	2 106 822	1 213 481
Instruments de trésorerie (2)	1	7 026
Produits constatés d'avance	8 579 620	8 067 373
Total IV	**14 795 264**	**13 658 675**
Ecarts de convertion passif (V)	**131 455**	**20 975**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**65 976 191**	**56 918 952**

(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	-	7 026,06
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 400	900
Ventes de biens et de services	112 932	98 781
Ventes de biens	81 081	3 181
Dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	31 851	95 600
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	50 588 367	43 317 258
Concours publics et subventions d'exploitation	2 929 488	2 240 373
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	-	-
Ressources liées à la générosité du public	36 316 618	33 861 665
Dont Dons manuels	36 316 618	33 612 217
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	249 448
Contributions financières	11 342 260	7 215 220
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	75 715	405 223
Utilisation des fonds dédiés	5 586 593	3 784 936
Autres produits	256 173	472 600
Total I	**56 621 180**	**48 079 698**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	10 496 773	8 216 366
Variation des stocks	- 66 853	- 19 475
Autres achats et charges externes	8 449 153	7 368 538
Aides financières	6 151 294	5 130 941
Impôts, taxes et versements assimilés	447 059	588 883
Salaires et traitements	9 746 085	9 416 697
Charges sociales	2 752 354	2 546 238
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	815 439	1 300 831
Reports en fonds dédiés	11 660 242	8 927 296
Autres charges	3 558 086	274 274
Total II	**54 009 632**	**43 750 589**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**2 611 548**	**4 329 109**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 222	18 563
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	73 721	9 716
Différences positives de change	92 036	165 911
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**172 979**	**194 189**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	102 454	102 221
Intérêts et charges assimilées	5 188	1 196
Différences négatives de change	1 015 877	556 952
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**1 123 519**	**660 370**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**- 950 540**	**- 466 180**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**1 661 008**	**3 862 929**

Compte de résultat	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	16 339	445 378
Sur opérations en capital	67 636	102 456
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 189	19 090
Total V	**87 164**	**566 923**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35 340	115 340
Sur opérations en capital	138 508	110 683
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- 9 175	286 157
Total VI	**164 673**	**512 180**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**- 77 509**	**54 743**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	9 228	8 071
Total des produits (I+III+V+IX)	**56 881 323**	**48 840 810**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	**55 307 053**	**44 931 210**
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 574 271**	**3 909 600**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	62 296	72 913
Bénévolat	65 105	104 243
TOTAL	**127 401**	**175 413**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	62 296	72 913
Personnel bénévole	65 105	104 243
TOTAL	**127 401**	**175 413**

PARTIE 2

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021

A- Généralités

Le bilan du Secours Islamique France (SIF) de l'exercice clos le 31 décembre 2021, présente un total de **65 976 191 €**. Le compte de résultat présenté sous forme de liste, dégage un excédent de **1 574 271 €.**

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les notes ou tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

B- Présentation de l'Association Secours Islamique France (SIF)

1- Objet social du SIF :

Le Secours Islamique France (SIF) est une Organisation Non gouvernementale, de solidarité internationale à vocation sociale et humanitaire agissant dans les domaines de l'assistance et de l'aide au développement.

Il a été fondé en 1991 conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Depuis sa création, le Secours Islamique France s'est engagé à respecter les principes qui sont le fondement de l'action humanitaire :

- Impartialité & universalité :
  - Aider les plus vulnérables, de façon équitable, avec humanité et sans distinction d'origine, de genre, de culture, de confession, de sensibilité ou d'appartenance politique… ;
  - Essayer toujours de les atteindre, même dans des conditions difficiles ;
  - Appliquer aussi ces principes à nos instances et personnels.
- Neutralité & indépendance :
  - S'abstenir de prendre parti dans les conflits et les crises ;
  - Grâce à une indépendance à l'égard de tout organisme politique, économique, financier ou religieux.
- Responsabilité & transparence :
  - Envers les bénéficiaires, pour leur fournir l'assistance dont ils ont besoin, de la manière la plus appropriée, en veillant à la qualité des actions mises en œuvre et en réfléchissant à l'impact à plus long terme de l'aide apportée ;
  - Envers les donateurs en utilisant leurs contributions avec sérieux, rectitude et transparence ;
  - Globalement, avec une approche responsable, tant au niveau social qu'environnemental, et en veillant au respect des contrats et engagements.

2- Nature et périmètre des missions sociales réalisées par le SIF

Le SIF intervient là où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent par la mobilisation de secours d'urgence, la mise en place de programmes de développement et d'actions de plaidoyer.

A l'international, le Secours Islamique France est actif principalement dans quatre secteurs :

- Education et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

En France, le SIF agit dans trois domaines de la lutte contre la précarité et l'exclusion :

- L'urgence sociale ;
- L'insertion socioéducative et professionnelle ;
- L'économie solidaire.

En parallèle de ses activités opérationnelles d'aide, le Secours Islamique France a développé une capacité de plaidoyer afin de témoigner et d'alerter la communauté internationale et les opinions publiques sur les conditions de vie des plus vulnérables.

Pour mener à bien ses missions sociales en France, le SIF dispose de 4 antennes (Saint-Denis, Massy, Lyon, Marseille acquise en 2019 non encore opérationnelle).

À l'international, le SIF compte 15 missions (gérées en comptabilité de type succursale et intégrées à la comptabilité du siège après validation) et travaille dans 7 autres pays via des partenaires.

3- Moyens mis en œuvre par le SIF

Le SIF admet comme moyens tout ce qui peut concourir à la réalisation de son objet. Pour réaliser ses objectifs, il s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles en France et sur ses salariés expatriés et salariés locaux dans ses pays d'intervention à l'international.

L'essentiel des nouvelles ressources de l'association provient de donateurs en France, qui se mobilisent en réponse aux différentes campagnes menées par le SIF via internet, courrier, ou lors de nombreux évènements et rencontres organisés avec un grand nombre de partenaires associatifs à travers toute la France.
Le SIF est également financé par des bailleurs institutionnels comme le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, l'Agence Française du Développement ou encore les agences des Nations Unies (Unicef, UNHCR…), ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne et la Direction Régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile de France.

C- Faits caractéristiques de l'exercice :

1- Evénements significatifs de l'exercice :

Le 24 mars 2021, un accord transactionnel est conclu entre le SIF et la Société Hôtelière pour mettre fin au litige commercial qui oppose les deux parties depuis fin 2017. Le montant de la transaction s'élève à 855 000 €. Il a été intégralement réglé le 30 mars 2021.

Dans le cadre de la mise en place de l'ERP prévue en janvier 2022, un inventaire des immobilisations a été établi pour mettre au rebut les éléments d'actifs hors service à hauteur de :

- 75 603 € pour les immobilisations incorporelles ;
- 704 368 € pour les immobilisations corporelles.

Compte tenu du fait que certaines de ces immobilisations n'ont pas été entièrement amorties, une charge est constatée dans les comptes au titre de la valeur de nette comptable pour 138 508 €.

2- Evénements postérieurs à la clôture :

Le SIF a mis en service l'ERP en janvier 2022 pour le module comptable et budgétaire. Les autres modules (achats, immobilisations...) sont en cours d'incrémentation.

D- Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été établis et présentés conformément aux Règlements ANC n°2014-03 et ANC n°2018-06 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçante et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-04 et n°2020-08.

Le SIF doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

E- Note du bilan

1- Immobilisations

❖ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations recouvrent les biens que le Secours Islamique France possède durablement. Ces investissements garantissent la pérennité de l'Association sur le long terme, ainsi qu'une meilleure réactivité et une meilleure capacité à réaliser ses missions humanitaires.

Les immobilisations détenues par le SIF figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. En principe, elles sont amorties sur une durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement des immobilisations ont été alignées sur la durée de vie probable des biens et composants concernés.

Les immobilisations financées par des bailleurs figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties sur la durée estimée des projets conformément aux conventions signées avec ces bailleurs.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté, du fait des besoins croissants de l'Association (essentiellement travaux d'aménagement de nos locaux des missions sociales France) et de l'acquisition des immobilisations des missions internationales du SIF (matériel de bureau, véhicules,) nécessaires à la réalisation des programmes humanitaires.

❖ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;
- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

❖ Immobilisations financières

Au 31 décembre 2021, le SIF détient :

- 14 999 des 15 000 parts sociales composant le capital de la SCI SIFMASSY. Cette dernière porte les locaux situés à Massy (91), 10 rue Galvani. La valeur brute de ces titres s'élève à 2,5 M€. Les frais d'acquisition y afférents sont totalement amortis et sortis de l'actif du bilan ;
- 99 des 100 parts sociales, de 10 euros de valeur nominale chacune, de la société SCI SIFHABITAT ;
- 5 700 parts sociales composant le capital social intégral de la société par actions simplifiée en cours de formation, SAS SOLECOINSERT. La valeur nominale des actions est de 10 euros. Une correction a été apportée à la valeur historique des titres pour constater l'apport en nature du SIF pour 28 500 € ;
- 60 des 100 parts composant le capital social de la SCI SIFINVEST qui porte les locaux situés à Saint-Denis (93), 52/60 boulevard d'Ornano.

La variation des immobilisations depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

Immobilisations	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Concessions brevets licences marques logiciels	487 363	7 473	95 603	399 233
- Immobilisations incorporelles en cours	58 366	139 352	0	197 718
- Avances et acomptes				0
Immobilisations incorporelles	**545 729**	**146 825**	**95 603**	**596 951**
- Terrains	115 494	0	0	115 494
- Constructions - Bâtiments	415 672	0	0	415 672
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.	2 675 324	1 947	14 586	2 662 685
- Installations techniques, matériel et outillage	391 544	39 499	95 072	335 972
- Installations générales, agencements aménag. divers	402 518	129 123	81 985	449 656
- Matériel de transport	1 645 511	237 768	580 369	1 302 910
- Matériel de bureau et informatique mobilier	1 628 965	105 118	653 192	1 080 891
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours	31 341	20 212	0	51 553
- Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	**7 306 370**	**533 668**	**1 425 203**	**6 414 836**
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	**0**	**0**	**0**	**0**
- Autres participations (*)	2 985 425	28 500	0	3 013 925
- Prêts et autres immobilisations financières	102 642	33 824	12 891	123 575
Immobilisations financières	**3 088 068**	**62 324**	**12 891**	**3 137 501**
ACTIF IMMOBILISE	**10 940 166**	**742 817**	**1 533 697**	**10 149 287**

(*) En 2021, la valeur d'entrée des titres de Solecoinsert a été corrigée à hauteur de 28 500 € pour constater l'apport en nature fait par le SIF à la constitution de la dite-société.

Les principaux investissements de l'exercice sont :

- Matériels de transport pour les missions internationales 238 K€
- Travaux et Agencements du Siège à Massy 104 K€
- Matériels informatiques missions internationales 56 K€
- Matériels informatiques France 37 K€

Les sorties de 2021 s'élèvent à 1 520 806 €. Elles sont dues en grande partie liées aux mises au rebut constatées dans le cadre de l'inventaire. Elles correspondent à hauteur de :

- 95 603 € aux sorties des immobilisations incorporelles ;
- 1 425 203 € aux sorties des immobilisations corporelles.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2021 sont de 197 718 €. Ce solde correspond aux prestations fournies dans le cadre de la mise en place de l'ERP pour 97 552 € et aux charges internes du SIF pour 100 166 € (salaires chargés du chef de projet au titre de la période allant du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2021).

Les immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2021 sont de 51 553 €. Le solde correspond aux :

- Honoraires de l'architecte chargé de la réhabilitation de l'immeuble de Marseille acquis en 2019 pour 26 130 € et des locaux de Saint-Denis pour 17 924 € ;
- Travaux de réhabilitation et d'amélioration du CAJ Massy pour 7 500 €.

2- Amortissements et dépréciations

Le cumul des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2021 s'élève à 4 727 295 € contre 5 375 088 € en 2020.

Le cumul des dépréciations des immobilisations financières s'élève à 61 259 €. Au 31 décembre 2021, les titres de la SAS SOLECOINSERT sont totalement provisionnés pour leur valeur nominale (57 000 €) : une dotation complémentaire de 28 500 € est constatée en 2021 au même titre que la correction de la valeur d'entrée des titres.

Les durées d'amortissement pratiquées pour le siège sont les suivantes :

▪ Logiciels	Linéaire	1 an
▪ Constructions	Linéaire	20 ans
▪ Installation et agencement	Linéaire	10 ans
▪ Travaux maçonnerie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux sols	Linéaire	10 ans
▪ Travaux menuiserie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux câblage -électricité	Linéaire	10 ans
▪ Travaux peinture	Linéaire	10 ans
▪ Travaux climatisation	Linéaire	5 ans
▪ Installation alarme	Linéaire	10 ans
▪ Matériel de transport	Linéaire	3 à 5ans
▪ Matériel informatique	Linéaire	1 à 3 ans
▪ Mobilier	Linéaire	3 à 10ans
▪ Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à10 ans

Les immobilisations financées par des bailleurs dans le cadre d'actions ou/et des projets sont à amortir sur la durée définie dans les conventions.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	360 482	88 885	95 603	353 764
Immobilisations incorporelles	**360 482**	**88 885**	**95 603**	**353 764**
- Terrains	0	0	0	0
- Constructions - Bâtiments	91 227	17 213	0	108 440
- Installations générales, agencements aménag. const.	1 936 456	172 685	22 771	2 086 370
- Installations techniques, matériel et outillage	251 715	24 143	92 703	183 155
- Installations générales, agencements aménag. divers	303 451	32 746	81 890	254 307
- Matériel de transport	1 028 078	183 044	408 260	802 861
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 385 679	134 094	642 635	877 139
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	**4 996 606**	**563 925**	**1 248 259**	**4 312 271**

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	**0**	**0**	**0**	**0**
- Participations et créances rattachées	28 500	28 500	0	57 000
- Prêts	4 259	0	0	4 259
- Autres				0
Immobilisations financières	**32 759**	**28 500**	**0**	**61 259**
Total des amortissements et des dépréciations	**5 389 847**	**681 310**	**1 343 861**	**4 727 295**

3- Stocks

Ils sont composés de fournitures destinées à des projets. Ces fournitures constituent un stock d'urgence, qui permettra de réduire les délais de réponse et d'approvisionnement, notamment en cas d'envois de conteneurs d'urgence humanitaire. Les stocks peuvent se situer soit en France, soit sur les missions à l'international.

Ces stocks se composent de marchandises et fournitures destinées à la consommation interne ou à des distributions aux bénéficiaires.

Les entrées sont évaluées au coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires). A la clôture de l'exercice, il a été pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stocks. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, pour tenir compte de toute perte de valeur à la date de clôture.

Au 31 décembre 2021, le stock global s'élève à 277 643 €. Il se décompose de la manière suivante :

- Stocks – France 79 370 €
- Stocks – Missions Internationales 198 273 €

4- Etat des échéances des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 451 886 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	**123 575**	**0**	**123 575**
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	4 259	0	4 259
Autres	119 316	0	119 316
Créances de l'actif circulant :	**7 328 311**	**7 070 152**	**258 159**
Créances clients et comptes rattachés	69 320	2 184	67 136
Créances reçues par legs ou donations	870	870	
Autres	7 258 121	7 067 098	191 023
Total	**7 451 886**	**7 070 152**	**381 734**

Prêts accordés en cours d'exercice	0
Prêts récupérés en cours d'exercice	0

Les créances en monnaie étrangère ont été valorisées aux taux officiels au 31 décembre 2021.

Le poste clients et comptes rattachés se compose de créances sur les clients de la friperie, dont la majeure partie a été provisionnée.

Les autres créances se décomposent principalement comme suit :

- Soldes subventions bailleurs (*) 6 026 904 €
- SCI SIF INVEST 390 268 €
- SOLECOINSERT 54 351 €
- Solde des partenaires – projets internationaux 52 435 €

(*) Ce solde se compose de fonds restant à recevoir de bailleurs finançant en grande partie des projets d'urgence.

5- Produits à recevoir

Au 31 décembre 2021, les produits à recevoir s'élèvent à 15 375 € et se décomposent comme suit :

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir (1)	9 500
Disponibilités - produits à recevoir (2)	5 875
Total	**15 375**

(1) : Le produit à recevoir de 9 500 € correspond à la subvention 2020 Episol Maraudes
(2) : Le produit à recevoir de 5 875 € correspond aux intérêts courus non échus sur les placements au titre de 2021

6- Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre 2021 s'élèvent à 52 096 206 € contre 41 669 294 € en 2020. Il s'agit des avoirs détenus en banque et en caisse au 31/12/2021, essentiellement en provenance des fonds dédiés en attente d'utilisation.

Les disponibilités en monnaies étrangères détenues en France ou à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées à la clôture aux taux officiels du 31 décembre 2021. Les différences de change positives ou négatives constatées ont été enregistrées en résultat financiers au titre des gains ou des pertes de change.

7- Charges constatées d'avance (CCA)

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges comptabilisées en 2021 mais rattachées à des opérations concernant l'année 2022. Ainsi le principe comptable d'indépendance des exercices est respecté. Le montant des charges constatées d'avance au 31 décembre 2021 est 950 737 € contre 479 978 € en 2020. Les principaux montants sont:

- CCA sur les missions internationales et les conventions partenaires 862 643 €
- CCA du Siège 88 094 €

8- Ecarts de conversion - Actif

A la date de clôture, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les transactions en monnaie étrangère s'effectuent au cours du change en vigueur au moment de la réalisation de l'opération dégageant le cas échéant un gain ou une perte de change. Les pertes et gains de change

relatifs aux projets ont été respectivement comptabilisés en charges et en produits d'exploitation conformément au règlement ANC n°2015-05 applicable au 1er Janvier 2017.

L'écart de conversion-actif correspond à une diminution de créance ou une augmentation de dette résultat de la variation du cours de change : il s'agit d'une perte latente à la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion-actif constatés à la clôture de l'exercice lors de la valorisation des dettes et des créances en devise font l'objet d'une provision pour risque de change.

9- Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
		Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	57 569							57 569
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecarts de réévaluation	0							0
Réserves	0							0
Réserves pour projets de l'entité	21 582 991	3 909 600	3 909 600					25 492 591
Réserve libre	*12 759 031*	*1 148 608*	*1 148 608*					*13 907 639*
Réserves waqfs		*202 891*	*202 891*					*202 891*
Réserve projets	*8 823 960*	*2 558 101*	*2 558 101*					*11 382 060*
Report à nouveau	0							0
Excédent ou déficit de l'exercice	3 909 600	-3 909 600	-3 909 600	1 574 271	1 574 271			1 574 271
Situation nette	***25 550 160***	***0***	***0***	***1 574 271***	***1 574 271***	***0***	***0***	***27 124 431***
Fonds propres consomptibles	0							0
Subventions d'investissement	48 154			68 740		8 381		108 513
Provisions réglementées	15 946					3 189		12 757
TOTAL	**25 614 260**	**0**	**0**	**1 643 011**	**1 574 271**	**11 570**	**0**	**27 245 701**

La situation nette au 31 décembre 2021 est de 27 124 431 € contre 25 550 160 € en 2020. Elle se décompose à hauteur de :

- +57 569 € des fonds propres sans de droit de reprise ;
- +25 492 591 € des réserves de l'entité ;
- + 1 574 271 € de l'excédent de l'exercice.

❖ Les fonds propres sans droit de reprise

Le solde des fonds propres sans droit de reprise au 31 décembre 2021 est de 57 569 € comme en 2020. Ces fonds se composent de ressources appartenant à l'association de manière définitive. C'est le premier financement reçu par le SIF en 1991 pour financer sa première campagne de démarrage.

❖ Réserve de l'entité

La réserve de l'entité est composée des sommes affectées des résultats antérieurs sur décision de l'Assemblée générale. Ces sommes sont de deux natures :

- La réserve dédiée aux projets : elle est constituée par les fonds non affectés de la Zakat Al Maal destinés à financer les missions sociales ;
- La réserve libre : elle est constituée par une partie des fonds non affectés.

Une réserve dite Waqfs a été constatée au titre du legs reçu par le SIF et réalisé en 2020.

❖ Résultat comptable de l'exercice

Affectation du résultat 2020

Ce poste fait apparaitre le résultat 2020 qui a été affecté par approbation de l'Assemblée Générale pour 1 148 608 € en réserve libre. Il est également composé de l'excédent comptable définitivement issu de l'utilisation de la réserve projets inférieure aux mises en réserve dédiées aux projets. Le solde est affecté par approbation de l'Assemblée Générale à hauteur de 2 558 101 € net en augmentation de la réserve projets. La réserve Waqfs a été dotée à hauteur de 202 891 €. Cette affectation correspond au legs réalisé en 2020.

Excédent de l'exercice 2021

L'excédent de l'année 2021 est de + 1 574 271 €.

Résultat	**+ 1 574 271 €**
Dont variation issue de la mise / utilisation de la réserve projets	+ 925 191 €
Dont résultat en provenance des fonds généraux, mis en réserves libres	+ 851 972 €
Dont utilisation de la réserve Waqfs	- 202 891 €

Sur proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, l'affectation du résultat est décomposée comme suit :

- Une partie en réserve libre chaque année, avec des indicateurs de vie financière encourageants ;
- Une partie en réserve projets (dédiée aux missions sociales).

Le détail en sera donné l'année prochaine, après approbation par l'Assemblée Générale.

❖ **Subvention d'investissement**

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal :				
Affectés à des biens non renouvelables	91 984	68 740		160 724
Affectés à des biens renouvelables				0
TOTAL	**91 984**	**68 740**	**0**	**160 724**
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectés à des biens non renouvelables	-43 830	-8 381		-52 211
Affectés à des biens renouvelables				0
TOTAL	**-43 830**	**-8 381**	**0**	**-52 211**

Le solde des subventions d'investissement au 31 décembre 2021 se compose de :

- 46 682 € de la Quote-part de la subvention SCI SIF INVEST finançant des immobilisations en cours d'amortissement ;
- 20 650 € de la subvention Coordination SUD destinée à financer une partie de l'ERP ;
- 24 651 € de la subvention de la DRIHL 2020-2021 ;
- 68 740 € de la subvention de DDETS 91 pour les travaux de réhabilitation et d'amélioration du CAJ.

❖ Subvention SCI SIF INVEST pour les travaux du local de Saint-Denis :

Une subvention d'investissement avait été accordée en 2006 par les associés de la SCI SIFINVEST pour participer aux travaux du bâtiment (local de Saint-Denis). Le montant de la subvention est de 107 382 € ;

La partie de la subvention intégralement virée dans le compte de résultat a été reprise pour un montant de 60 700 € fin 2020. Le solde de la subvention est de 46 682 € ;

A la clôture de l'exercice 2021, le montant de la reprise pour la partie résiduelle de la subvention est de 2 852 €. Elle est calculée en fonction des dotations aux amortissements des immobilisations afférentes.

❖ Subvention Coordination SUD :

En 2019, une subvention d'investissement a été reçue pour le financement du projet de progiciel de gestion intégré (ERP). Elle a été accordée par Coordination SUD pour un montant de 20 650 €. Elle est destinée à financer sa mise en place ;

A la clôture de l'exercice 2021, aucune reprise n'est constatée dans le résultat de la période. L'immobilisation, à savoir l'ERP, financée par cette subvention d'investissement n'est pas mise en service à la clôture.

❖ Subvention de la DRHIL 2020-2021 :

En 2020, une subvention d'investissement est accordée par la DRHIL pour le dispositif « maraudes » ;

A la clôture de l'exercice 2021, aucune reprise n'est constatée dans le résultat de la période. La subvention d'investissement n'a pas encore été consommée.

❖ Subvention de la DDETS 91 :

En novembre 2021, une subvention d'investissement a été reçue pour l'amélioration et la modernisation des accueils de jour pour un montant de 68 740 €. Elle est conclue pour une durée de cinq ans ;

A la clôture de l'exercice 2021, La subvention d'investissement a été consommée à hauteur de 5 529 €.

➢ **Provisions réglementées**

	01/01/201	+	-	31/12/2021
Amortissements dérogatoires	15 946		3 189	12 756
TOTAL	**15 946**	**0**	**3 189**	**12 756**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			3 189	
Financières				
Exceptionnelles				

En 2017, un amortissement dérogatoire a été constaté au titre des immobilisations affectées au centre d'hébergement des migrants (CHM) de Massy pour 46 767€. Fin 2020, une reprise a été constatée pour 15 662 € au titre du projet CHM de Massy.

A la clôture de l'exercice 2021, une reprise est constatée de 3 189 €.

10-Etat des provisions

❖ Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction des risques connus et estimés dès lors qu'une sortie de ressources est probable à la date de clôture de l'exercice.

- Les provisions pour risques et charges notamment litiges sont estimées par la direction sur la base des risques encourus (sortie de ressources probable) et conseils des avocats ;
- Les provisions pour risques de changes représentent les pertes de changes latentes sur dettes et créances à la clôture et sont estimées sur la base de calcul du cours de clôture de l'exercice.

Toutes les provisions font l'objet d'une revue d'estimation à la clôture de l'exercice.

	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provision pour litiges (1)	34 141	15 000			49 141
Provision pour litiges prud'hommaux (2)	71 948	30 483		24 500	77 931
Provisions pour risque sur avois à l'étranger	56 604			19 373	37 231
Provision pour risque de change	73 721	73 954	73 721		73 954
Provisions pour autres risques (3)	543 046	103 234			646 279
TOTAL	**779 460**	**222 672**	**73 721**	**43 873**	**884 537**
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		222 672	117 594		
Financières					
Exceptionnelles					

(1) : Une nouvelle dotation de 15 000 € est constatée dans les comptes de 2021 pour couvrir le risque dû à un litige au Pakistan ;
(2) : La reprise de 24 500 € concerne deux litiges dont les demandeurs ont été déboutés en appel. La dotation de 30 483 € concerne un nouveau litige 2021 ;
(3) : La dotation de 103 234 € concerne le risque lié à la neutralisation de la taxe sur les salaires des expatriés.

❖ Provisions pour dépréciation de l'actif circulant :

	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Dépréciation des actifs circulants	67 136				67 136
Dépréciation autres créances	168 223				168 223
TOTAL	**235 359**	**-**	**-**	**-**	**235 359**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulant sont comptabilisées dès lors qu'un indice de perte de valeur ou irrécouvrabilité est probable à chaque clôture. Aucun changement n'est constaté à fin 2021.

11-Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont enregistrés, à la clôture de l'exercice, pour la partie des ressources affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le fonctionnement et la présentation des fonds dédiés obéissent aux règles suivantes :

- Les fonds dédiés sont rattachés à des projets définis ;
- Les fonds dédiés sont représentés en fonction de la nature des ressources (subventions d'exploitation, contributions financières et ressources liées à la générosité du public) ;
- La présentation des utilisations et reports en fonds dédiés dans le compte de résultat au niveau du résultat d'exploitation.

La notion du projet défini implique la vérification de deux conditions cumulatives :

- participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'Association ou d'une cause particulière entrant dans le champ de son objet social ;
- être clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables.

Au 31 décembre 2021, le montant des fonds dédiés s'élève à **22 919 232 €** contre **16 845 583 €** en 2020. Ces derniers correspondent aux fonds restant à utiliser sur les dons manuels, les subventions d'exploitation et les contributions financières :

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice
Subvention d'exploitation (194)	**1 104 689**	**682 580**	**169 924**	**0**	**1 617 345**
Contributions financières d'autres organismes (195)	**1 068 429**	**913 630**	**709 982**	**0**	**1 272 076**
Ressources liées à la générosité du public (196)	**14 672 466**	**10 064 032**	**4 706 686**	**0**	**20 029 811**
TOTAL	**16 845 583**	**11 660 242**	**5 586 593**	**0**	**22 919 232**

11-1 Suivi des fonds dédiés issus des ressources liées à la générosité du public

Les fonds dédiés issus des dons privés, **20 029 811 €,** représentent le principal poste du total des fonds dédiés, soit 87% du total des fonds dédiés.

La définition de l'objectif d'une collecte est primordiale. Les fonds qui proviennent d'une collecte dont l'objectif annoncé se confond avec l'objet social de l'Association ou ne présente pas des caractéristiques d'autonomie suffisantes, ne peuvent pas faire l'objet d'une imputation en fonds dédiés en fin d'exercice.

Le Secours Islamique France utilise les dons selon le souhait exprimé par ses donateurs. Si les fonds n'ont pas été entièrement utilisés dans l'année, ils sont affectés en fonds dédiés et seront exécutés ultérieurement.

Aux fonds antérieurs, au 31/12/2020, sont ajoutés en ressources les dons reçus en 2021, et soustraits en emplois les réalisations de projets (pris sur les fonds concernés par ces projets) et les frais de gestion.

Ceux-ci sont imputés sur l'ensemble des fonds au prorata des dons reçus. Toutefois, des taux d'imputation spécifiques sont appliqués sur certains fonds sur décision de la Commission financière du Conseil d'Administration.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux ressources liées à la générosité du public non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue des	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public (196)	**14 672 466**	**10 064 032**	**4 706 686**	**0**	**0**	**20 029 811**	**1 571 937**
FONDS DEDIES AQIQA	7 040	1 731	7 040			1 731	
FONDS DEDIES PROJET DEVELOPPEMENT		42 318				42 318	
FONDS DEDIES PARRAINAGE ORPHELIN		-140	-140				
FONDS DEDIES FOND ENFANCE		186 908				186 908	
FONDS DEDIES CREUSER UN PUITS	1 039 154	994 117	711 490			1 321 780	
FONDS DEDIES SANTE	119		119			0	
FONDS DEDIES NOURRIR NECESSITEUX	587 658	1 218 945	570 105			1 236 498	
FONDS DEDIES URGENCES	678 588	502 023	161 511			1 019 101	
FONDS DEDIES CADEAU DE L'AID	232 847	247 557	232 847			247 557	
FONDS DEDIES CAISSE DES ORPHELINS	3 904 242	1 820 513	849 455			4 875 300	
FONDS DEDIES ZAKAT EL MAAL	772 410	882 743	556 962			1 098 190	
FONDS DEDIES BANGLADESH	315		315			0	
FONDS DEDIES ORPHELINS HAM	10 411	2 854				13 265	7 237
FONDS DEDIES MAROC	121 886		54 159			67 726	
FONDS DEDIES PALESTINE	1 180 669	1 000				1 181 669	1 179 322
FONDS DEDIES EDUCATION PALESTINE	61 367	31 275				92 642	31 277
FONDS DEDIES MICRO CREDITS PAL	11 689					11 689	11 689
FONDS DEDIES CRISE PALESTINIENNE	810 932	1 497 653	810 932			1 497 653	
FONDS DEDIES CRISE YEMENITE	1 094 663	686 210	490 671			1 290 203	
FONDS DEDIES ZAKAT EL MAAL PAL	3 078 573	1 777 555	137 545			4 718 582	
FONDS DEDIES SOUDAN	866					866	866
FONDS DEDIES MALENTENDANTS SOUDAN	12 684					12 684	12 684
FONDS DEDIES PUITS SOUDAN	70 943					70 943	70 943
FONDS DEDIES TCHETCHENIE	79 429					79 429	79 429
FONDS DEDIES EGYPTE	12 113					12 113	12 113
FONDS DEDIES PUITS INDIVIDUELS	186 710	18 546				205 256	

FD DEDIES SOLIDARITE FRANCE	58 906	30 529	58 906			30 529	
FD DEDIES CHEQUES SERVICES	33 395					33 395	
FONDS DEDIES SEISME JAVA INDONESIE	25 344					25 344	25 344
FONDS DEDIES ROHINGYAS	526 145	108 817				634 961	132 433
FONDS DEDIES MOUSTIQUAIRES	8					8	8
FONDS DEDIES IRAN	8 590					8 590	8 590
FONDS DEDIES SACRIFICE	64 769	12 880	64 769			12 880	

Le poste « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » a augmenté, passant de 8 228 837 € en 2020 à 10 064 032 € en 2021 et représente 28 % du total des dons collectés courant 2021.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » a augmenté, passant de 3 492 453 € en 2020 à 4 706 686 € en 2021.

En conséquence, et du fait de l'augmentation des dons en 2021, le cumul des fonds restant à engager en fin d'exercice passe de 14 672 465 € en 2020 à 20 029 811 € en 2021.

Ces données sont une image de la situation au 31 décembre 2021 : une partie de ces fonds dédiés a déjà été engagée au cours du 1er semestre 2022. Pour autant, le SIF dépend à 70 % des fonds propres pour financer ses missions, les fonds servent à l'association à se projeter sur plusieurs mois dans ses prévisions opérationnelles, ce qui permet une gestion sans rupture des programmes tout en gardant son indépendance. Plus généralement, le niveau des fonds dédiés cumulés résulte de plusieurs facteurs :

- Certains projets pluriannuels qui engendrent un décaissement sur plusieurs années : une partie des sommes affectées à ces projets resteront un temps en fonds dédiés.
- La volonté du SIF de suivre en direct un maximum de ses programmes et opérations humanitaires (en tant qu'opérateur direct). Ses missions sociales se développent progressivement chaque année, le SIF souhaitant prendre le temps de mettre en place des projets de qualité (impact à plus long terme, retour vers l'autonomie des populations bénéficiaires).

Une fois ces sommes comptabilisées en fonds dédiés, elles servent exclusivement à la réalisation de missions sociales. Plus aucun frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds ne peuvent être imputés, sauf à demander expressément l'accord du donateur.

De plus, chaque fonds dédié est suivi distinctement et est utilisé conformément à son objet (géographique et/ou thématique), là encore sauf à demander l'accord du donateur.

Par ailleurs, les financements non affectés par les tiers financeurs ou donateurs à un projet déterminé servent au financement de projets, au règlement des frais de fonctionnement ou de recherche de fonds, et sont constitutifs du résultat net s'ils n'ont pas été utilisés à la clôture de l'exercice.

Cet excédent peut ensuite, sur décision de l'Assemblée Générale, être affecté en fonds propres (réserves) dont il faut souligner l'importance, tant vis-à-vis de nos bailleurs de fonds que de nos donateurs, car ils permettent au SIF d'assurer le développement et la pérennité de ses missions humanitaires et sociale.

11.2 Suivi des fonds dédiés issus des subventions d'exploitation

Les fonds dédiés issus des subventions d'exploitation, 1 617 345 €, représentent 7 % du total des fonds dédiés.

Le poste « Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation » a augmenté, passant de -18 140 € en 2020 à 682 580 € en 2021 et représente 23 % du total des subventions d'exploitation comptabilisées en 2021.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation » a baissé, passant de 252 618 € en 2020 à 169 924 € en 2021.

En conséquence, le cumul des fonds restant à engager en fin d'exercice passe de 1 104 689 € en 2020 à 1 617 345 € en 2021.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux subventions d'exploitation non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue des	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation (194)	**1 104 689**	**682 580**	**169 924**	**0**	**0**	**1 617 345**	**129 906**
FD SUBV. FR 41 DRIHL 93 PH 15-16	876					876	876
FD SUBV. FR 41 DRIHL 93 PH 16-17	25 981					25 981	25 981
FD SUBV. FR 44 CHM MASSY	56 996					56 996	
FD SUBV. FR 49 DRIHL CHM EPINAY	48 416					48 416	
FD SUBV. FR. DRIHL93 PH17-18	95 079					95 079	95 079
FD SUBV. FR. DDCS CHMP 2017	173 265					173 265	
FD SUBV. FR. 48 DRHIL CHMT	270 260					270 260	
FD SUBV FR DRIHL FILLETTES AUBERVIL	80 616					80 616	
FD SUBV. FR 42 DDCS PH91 17-18	7 970					7 970	7 970
FD SUBV FR DDCS CHUM MASSY	13 227					13 227	
FD SUBV FR DDCS CAJ DOM	22 577					22 577	
FD SUBV. FR. DRIHL93 PH20-21	27 500	2 011				29 511	
FD.SUB.PRJ FRANCE DDCS CHU MASSY		65 881				65 881	
FD SUBV Palestine CDCS 2021		85 013				85 013	
FD SUBV CA 2020		1 794				1 794	
FD SUBV MALI AFD 2019	112 003	268 981				380 983	
FD SUBV MADAGASCAR AFD 2019	169 924		169 924			0	
FD SUBV MALI AFD REG 10 2020		250 160				250 160	
FD SUBD CDC KENYA 2020 COVID		8 740				8 740	

11.3 Suivi des fonds dédiés issus des contributions financières des autres organismes

Les fonds dédiés issus des contributions financières des autres organismes, 1 272 076 €, représentent 6 % du total des fonds dédiés.

Le poste « Reports en fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » s'élève à 682 580 € en 2021 et représente 23 % du total des subventions d'exploitation comptabilisées en 2021.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » a baissé, passant de 252 618 € en 2020 à 169 924 € en 2021.

En conséquence, le cumul des fonds restant à engager en fin d'exercice passe de 1 068 429 € en 2020 à 1 272 076 € en 2021.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux contributions financières des autres organismes non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue des	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes (195)	**1 068 429**	**913 630**	**709 982**	**0**	**0**	**1 272 076**	**358 446**
FD DOTASIF	49 198	51 587	49 198			51 587	
FD SUBV PK02 WFP NUTRITION 15	1 411					1 411	1 411
SUBV INTER IRB	324 413					324 413	324 413
FD SUBV SY UNHCR 2017	3 987					3 987	3 987
SUBV TD UNICEF 2011	8 580					8 580	8 580
TD FAO 2011	286					286	286
FD FAO03 2011	30					30	30
FD SUBV NG CDC 2017	104					104	104
FD SUBV NG FAO 17/18	10 889					10 889	10 889
DAP FD SUBV 2020 GIZ 2019	667 401		660 784			6 617	6 617
FD SUBV TCHAD PAM 2018	2 130					2 130	2 130
FD WFP LIBAN 2020		39 646				39 646	
FD SUBV 2020 AXIAN MADA		3 164				3 164	
FD UNHABITAT SYRIE 2020		87 625				87 625	
FD SUBV ANDES 2021		3 905				3 905	
FD PALESTINE FMR 2021		7 173				7 173	
FD SUBV OCHA SYRIE20		192 154				192 154	
FD SUBV HCR SYRIE 06		185 791				185 791	
FD SUBV HCR SYRIE 04		151 527				151 527	

FD SUBV HCR SYRIE 02		191 058				191 058	

CAJ : Centre d'Accueil de Jour
CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence
MAB : Mise à l'abri
CHM : Centre d'Hébergement des Migrants
EPISOL : Epicerie Solidaire
AFD : Agence Française de Développement
CDC : Centre de crise du ministère des affaires européennes et étrangères
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GIZ : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – coopération allemande
IRB : Islamic Relief Belgique
UN : Nation Unies
OCHA : Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
PAM : Programme alimentaire mondial des Nation Unies
UE : Union Européenne
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF: United Nations Children's Fund
WFP : Programme alimentaire mondial
ECHO : Direction Générale de l'Aide Humanitaire et de la Protection Civile de la Commission Européenne
CCAS : Centre Communal D'Action Social
FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FMR : Fondation Muslim Relief

12-Etat des échéances des dettes

L'état des dettes se décompose comme suit au 31/12/2021 :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Emprunt et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 213 038	2 213 038		
Dettes des legs et donations	802	802		
Dettes fiscales et sociales	1 837 376	1 837 376		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 605	57 605		
Autres dettes (*)	2 106 822	2 106 822		
Instruments de trésorerie (**)	1	1		
TOTAL	**6 215 644**	**6 215 644**		

Les dettes fournisseurs se décomposent principalement comme suit :

Fournisseurs des missions internationales	1 508 634 €
SAFETY ENGINEER	51 731 €
EMIGEX	45 067 €
NETWORK ONLINE	35 916 €
ORIXA MEDIA	28 192 €
SALES FORCE	22 680 €

Les dettes fiscales et sociales concernent les montants dus aux organismes sociaux et aux salariés au 31 décembre 2021.

Enfin, le poste « autres dettes » comprend les décalages de trésorerie entre les bailleurs/partenaires et le SIF ainsi que les montants dus au fonds de dotation DOTASIF :

Partenaires *(*)*	1 021 641 €
Compte courant DOTASIF(**)	775 446 €

(*) Les dettes partenaires se composent des sommes restant à verser à des partenaires réalisant des projets à l'international.
(**) Les montants dus à DOTASIF se composent, notamment, de :

- *- 419 333 € du don Waqfs de 2020 ;*
- *- 479 811€ du don Waqfs de 2021 ;*
- *+ 49 198 € de contribution financière donnée au SIF de 2020 ;*
- *+ 51 587 € de contribution financière donnée au SIF de 2021.*

13-Produits constatés d'avance (PCA)

Produits constatés d'avance : 8 579 620 € (conventions à partir de 2022 signées en 2021 ou avant).

Les subventions d'exploitation et les contributions financières obéissent aux mêmes règles pour la reconnaissance du produit et sa comptabilisation ainsi que leur traitement à la clôture. Elles sont éligibles au mécanisme des fonds dédiés. Pour les conventions pluriannuelles, seule la fraction se rapportant à un ou des exercices futurs est constatée dans les produits constatés d'avance.

Les principaux montants sont :

PCA		2021
PCA France		**582 599**
	Subvention CCAS PH93 21-22 DEJ	*1 818*
	Subvention DRIHL 93 COLIS ALIM 21-22	*78 582*
	Subvention DRIHL93 PH93 MARAUDE RENF	*124 635*
	Subvention MAB MAS 21-22	*27 423*
	Subvention MARAUDES 20-22	*150 000*
	Subvention DDETS CHUM 2022	*162 765*
	Subvention PH93 GYM LIVRY 21-22	*31 000*
	Subvention HOR CAJ PH21 22	*4 950*
	Contribution ANDES KELLOG'S EPISOL 21-22	*1 426*
PCA Missions internationales		**7 997 021**
Kenya-Somalie	*AAP 2021-2022*	*126 187*
Madagascar	*ECHO PARI 2021-2023*	*295 235*
Madagascar	*ECHO 2020-2022*	*150 616*
Mali	*UE 2019-2022*	*2 038 533*
Mali	*AFD 2019-2022*	*251 798*
Mali	*AFD REGIONALE 2020-2023*	*584 359*
Mali	*CDC 2021-2022*	*409 779*
Mali	*AFD 2019-2022*	*212 017*
Mali	*GIZ 2019-2022*	*219 764*
Pakistan	*WFP 2021*	*33 815*
Pakistan	*ORAKZAI 2021*	*79 625*
Pakistan	*WFP ORAKZAI 2021-2022*	*131 077*

Palestine	*KS 2021-2022*	*13 632*
Sénégal	*AFD FIONG 2021-2025*	*1 120 676*
Sénégal	*AFD REGIONALE 2020-2023*	*478 793*
Somalie	*BMZ 2021-2022*	*1 079 479*
Syrie	*UNICEF 2021-2022*	*97 301*
Syrie	*OCH 2021-2022*	*674 334*
Total		**8 579 620**

14-Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues (*)	1 816 486
Personnel - congés à payer	370 023
Personnel - autres charges à payer	403 180
Charges s/provision congés à payer	54 592
Organismes sociaux à payer	103 793
Etat charges a payer	28 185
Autres charges à payer	57 585
Total	**2 833 845**

(*) Détail des factures non parvenues :

Sur les missions Internationales	1 508 634 €
Autres factures non parvenues	307 852 €

15-Ecarts de conversion - Passif

A la date de clôture, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les transactions en monnaie étrangère s'effectuent au cours du change en vigueur au moment de la réalisation de l'opération dégageant le cas échéant un gain ou une perte de change. Les pertes et gains de change relatifs aux projets ont été respectivement comptabilisés en charges et en produits d'exploitation conformément au règlement ANC n°2015-05 applicable au 1er Janvier 2017.

L'écart de conversion-passif correspond à une augmentation de créance ou une diminution de dette résultat de la variation du cours de change : il s'agit d'un gain latent à la clôture de l'exercice.

F- Note sur le Compte de Résultat

1- Ventes de biens et services

Le solde des ventes de biens et de services en 2021 est de 112 932 € contre 98 781 K€ en 2020. Il correspond notamment pour 72 000 € aux parrainages d'entreprises.

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire. Les opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image du partenaire.

2- Concours publics et subventions publiques :

Les concours publics[1], non éligibles aux fonds dédiés, sont définis comme :

- Les contributions financières d'une autorité administrative (qui ne sont pas des subventions) ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Le SIF n'a pas reçu de concours publics en 2021.

Les subventions d'exploitation sont définies comme les sommes allouées à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation[2]. Elles sont octroyées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial.[3]

En présence de subvention d'exploitation pluriannuelle :

- La répartition du produit entre les exercices comptables est effectuée en fonction des stipulations conventionnelles et en présence de jalons prescriptifs ;
- En l'absence de jalons prescriptifs, le produit de l'exercice est reconnu par défaut à hauteur des charges directes et indirectes afférentes au projet, objet de la convention.

Les fonds non consommés à la clôture sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- La fraction se rapportant à un ou des exercices futurs est constatée dans les produits constatés d'avance ;
- La fraction se rapportant à l'exercice en cours et non utilisée est constatée dans les fonds dédiés (en présence de jalons prescriptifs).

Libellé	2021	2020
Concours publics	0	0
Subvention des projets internationaux	**1 616 637**	**1 574 831**
AFD SA - Mali	*268 981*	*718 764*
AFD Régional - Mali	*250 160*	*15 481*
CDC - Mali - Talibés	*90 131*	*90*
CDC - Irak - Emergency response 2019		*286 307*
CDC - Kenya-Somalie - URG Covid CDC	*143 995*	*155 894*
CDC - Kenya-Somalie - URG Covid CDC Acted	*26 510*	*86 472*

[1] Règlement ANC n°2018-06, Article 142-9

[2] Règlement ANC n°2018-06, Article 142-8

[3] Article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, créé par l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

AFD SA - Madagascar - AVOTIA Résil Moro	*7 529*	*302 881*
AFD Régional - Sénégal	*162 265*	*8 942*
AFD Régional FIONG - Sénégal	*79 254*	
CDC - Palestine	*100 000*	
UE – Mali (1)	*487 813*	
Subvention des projets France	**1 306 237**	**654 228**
DRIHL 93 HEBERGEMENT ALT	*9 555*	*19 111*
DDCS 91 HEBERGEMENT ALT	*7 470*	*7 470*
DDCS 91 CAJ 91	*119 745*	*115 545*
DDCS 91 CHU MASSY	*646 994*	*453 420*
DRIHL93 COLIS ALIMENTAIRE	*74 022*	*10 654*
DRIHL93 MARAUDE COVID19 -2020		*2 321*
DDCS 91 CAJ DOMICILIATION	*25 115*	*31 000*
DDETS 91 Domiciliation subvention exceptionnelle	*15 000*	
DDCS91 MAB-FEMMES-91	*215 752*	*198 852*
CCAS ST DENIS PLAN HIVER 20-21		*2 192*
DRIHL 93 MARAUDE COORD COVID		*0*
DRIHL 93 MARAUDE ALIM. COVID		*6 876*
DRIHL 93 MARAUDES RENFORCEES	*18 231*	*2 853*
DRIHL 93 MARAUDE		*12 842*
CCAS ST DENIS PANIERS SOL 2020		*25 000*
CCAS SAINT DENIS PSP 2019-2020		*3 400*
DDCS SURCOUT COVID 2020		*81 430*
SUBVENTION 2020 Episol Maraudes C		*9 500*
SUBVENTION MAIRIE DE ST-OUEN	*12 500*	*3 400*
SUB DRIHL93 PH-LIVRY-GARGAN 19	*31 000*	*27 120*
DRIHL93 MARAUDES 2019		*16 464*
CCAS-ST-DENIS REPAS PSP 2019		*-843*
CHM Clamart - DRIHL 92 (2)		*-90 806*
CHM Epinay - DRIHL 93 (2)		*-117 977*
CHM Massy - DDCS 91(2)		*-129 892*
Extension horaires CAJ - DDCS 91(2)		*-9 800*
CAJ Massy - Domiciliation - DDCS 91(2)		*-9 000*
MAB Hommes Massy - DDCS 91(2)		*-16 904*
DRIHL 93 MS FR MARAUDES ALI	*98 816*	
DRIHL93 MARAUDES SOCIALES 21-22	*25 684*	
DDETS MAB MAS 21-22	*4 842*	
CCAS ST DENIS PLAN HIVER 20/21	*1 208*	
PH93 21-22 DEJ CCAS	*222*	
HOR CAJ PH21 22	*50*	
Autres	*31*	
Subvention des projets Fonds Privés	6 614	6 144
FONJEP - Volontariat de solidarité internationale	*6 614*	*6 144*
Autres subventions	0	5 169
Aide emploi		*5 169*
Total	**2 929 488**	**2 240 372**

(1) En 2020, les ressources allouées par l'UE ont été comptabilisées en contributions financières.
(2) En 2020, il s'agissait de l'impact de la régularisation des subventions antérieures.

3- Ressources liées à la générosité du public

Les ressources liées à la générosité du public comprennent :

- Les dons manuels ;
- Les mécénats ;
- Les legs, donations et assurances-vie.

Au titre de l'exercice 2021, ces ressources proviennent exclusivement des dons manuels.

Les dons collectés en numéraires auprès du public, sont répartis en fonction des thématiques suivantes :

Affectation des dons et libéralités	2021	2020
SECOURS ISLAMIQUE	2 675 901	2 694 189
AQIQA	177 120	183 360
EAU ET ASSAINISSEMENT	410 623	525 828
PUITS PARTICIPATIF	1 148 478	819 689
PUITS INDIVIDUEL	21 445	200 045
PROJET DE DEVELOPPEMENT	48 932	50 704
INTERETS BANCAIRES	429 225	555 595
SECU ALIM (NOURRIR NECESSITEUX)	1 409 464	1 289 317
REFUGIES/MIGRANTS/DEPLACES	80 569	72 814
URGENCES	580 488	1 180 924
WAQF	623 941	545 296
FONDS ENFANCE	413 055	509 833
PARRAINAGE D'ORPHELINS	-165	3 552 504
PARRAINAGE PALESTINE	2 651 740	
CADEAU DE L'AID	407 956	408 890
PARRAINAGE PARTICIPATIF	1 647 855	1 587 793
PARRAINAGE KENYA	39 958	
PARRAINAGE LIBAN	59 748	
CAISSE DES ORPHELINS	2 101 232	1 893 811
PARRAINAGE MADAGASCAR	150 437	
PARRAINAGE MALI	413 912	
PARRAINAGE MAROC	35 204	
PARRAINAGE PAKISTAN	181 589	
PARRAINAGE SENEGAL	391 826	
PARRAINAGE SOMALIE	209 238	
PARRAINAGE IRAK	96 750	
ZAKAT AL MAAL	9 137 419	8 145 614
SOLIDARITE FRANCE	225 059	305 419
SOCIAL ORPHELIN HAM	3 300	3 400
ZAKAT AL MAAL FRANCE	1 020 714	1 030 948
DON CHEQUES SERVICES		39 200
CRISE YEMENITE	793 464	601 944
ENFANCE PALESTINE	36 163	32 239
CRISE PALESTINIENNE	1 905 853	823 283
ZAKAT AL MAAL PALESTINE	2 055 384	1 404 100
CRISE SYRIENNE	110 299	270 963
CORNE DE L'AFRIQUE	2 559	4 787
CRISE IRAKIENNE	15 286	12 731
CAISSE SACRIFICES	2 692 742	2 640 805
ROHINGYAS	125 824	421 832
ZAKAT AL FITR	1 786 033	1 804 361
TOTAL	**36 316 618**	**33 612 218**

Le montant des dons manuels en provenance de l'étranger au titre de l'exercice 2021 est de 457 549 €.

4- Contributions financières d'autres organismes privés

Les contributions financières sont définies comme un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elles ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.[4]

Les contributions financières pluriannuelles obéissent aux mêmes règles applicables aux subventions d'exploitation pour la reconnaissance du produit et sa comptabilisation ainsi que leur traitement à la clôture. Elles sont éligibles au mécanisme des fonds dédiés.

Libellé		2021	2020
Contributions financières avec d'autres organismes privés à l'international		11 272 419	7 143 202
Mali	*AFD - ENF*		*90 307*
Mali	*GIZ - ENF*		*1 061 160*
Mali	*UE - ENF*		*718 846*
Syrie	*UNHCR - Shelter WASH and LVH support Aleppo*	*1 437 823*	*289 981*
Syrie	*UNHCR - Shelter WASH and LVH support Homs*	*1 542 419*	*810 602*
Syrie	*UNHCR - Shelter WASH and LVH support Damascus*	*6 487 712*	*2 418 145*
Syrie	*UNICEF - Back to educ° children&adolesc*	*81 074*	*189 760*
Syrie	*OCHA - Provision of WASH Activities for affected populations in rural damascus and daraa governorates*	*611 918*	*3 514*
Syrie	*UNHABITAT - rehabilitation of secondary sewage network from city center to UNRWA*	*165 098*	*4 746*
Syrie	*UNICEF 2019*		*286 853*
Tchad	*UNICEF - WASH 2018*		*71 005*
Iraq	*UNDP -*		*135 436*
Iraq	*WFP -*		*174 229*
Liban	*WFP - Food for training*	*323 461*	*83 884*
Madagascar	*ECHO -*	*261 383*	*44 161*
Madagascar	*Fondation AXIAN -*	*20 872*	*0*
Gaza	*OCHA - Provision of shelter*		*237 417*
Gaza	*OCHA - Winterization for Vulnerable Households Headed by Women in the Gaza Strip*		*154 258*
Gaza	*FMR Orphan project*	*59 096*	
Palestine	*KS 2021*	*6 368*	
Pakistan	*WFP - ORAKZAI*	*24 345*	*66 216*
Pakistan	*WFP - Inplementation of world food programme/TPK*		*86 981*
Pakistan	*WFP - Disaster Risk Manager*		*40 920*
Pakistan	*WFP - unconditionnal relief cash assistance / Sanghar*	*96 110*	*22 883*
Pakistan	*WFP - unconditional relief cash assistant JAMSHORO*	*13 999*	*23 329*
Pakistan	*WFP - Assesment WFP in Punjab*		*12 070*
Pakistan	*WFP - Livehood 2020-2021*	*50 145*	
Sénégal	*FMR 2020*		*63 977*
Sénégal	*FMR 2019*		*54 108*
Divers régularisations liées à des non-exécutions			*-1 585*
Somalie	*AAP 2021-2022*	*70 075*	
Somalie	*BMZ 2021-2024*	*20 521*	
Contributions financières avec d'autres organismes privés - France		69 842	72 017
Coordination Sud		14 350	
ANDES CRISE COVID 2020			*1 000*
ANDES CNES EPISOL 93		*3 905*	*6 610*

[4] Règlement ANC n°2018-06, Article 142-3

SUBV COVID ANDES 2020 EPISOL		*15 210*
DOTASIF (*)	*51 587*	*49 198*
Total	**11 342 260**	**7 215 220**

(*) : Le résultat économique du fonds de dotation Dotasif au titre l'exercice 2020 remonté dans les comptes du SIF pour le financement d'un programme humanitaire ou social.

5- Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Le solde des reprises sur amortissement, dépréciation, provisions et transferts de charges passe de 405 223 € en 2020 à 75 715 € en 2021. Les principaux produits correspondent à hauteur de :

- +28 299 € au titre de la reprise de la provision constatée sur des créances dont l'antériorité est supérieure à 5 ans ;
- +24 5000 € au titre des litiges prud'homaux ;
- +19 373 € au titre des fonds détenus à l'étranger et liés aux missions mises en veille ou finies.

6- Utilisation de fonds dédiés

Le produit de 2021 est 5 569 593 € contre 3 784 936 € en 2020 et se compose à hauteur de :

- +169 924 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
- +709 982 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
- +4 706 686 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.

7- Autres produits d'exploitation

Le solde des autres produits au 31 décembre 2021 est de 256 173 € contre 472 600 € en 2020. Il correspond notamment à :

- +74 201 € aux charges internes immobilisées dans le cadre de la mise en place de l'ERP (salaires chargés du chef de projet pour l'exercice 2021) ;
- +162 451 € aux gains de changes sur créances d'exploitation liées aux missions internationales.

8- Détail des charges d'exploitation

- Comparatif charges d'exploitation :

Détail compte de résultat	2021	2020
Achats de marchandises	10 496 773	8 216 366
Variations de stocks	-66 853	-19 475
Autres achats et charges externes	8 449 153	7 368 538
Aides financières (*)	6 151 294	5 130 941
Impôts, taxes et versements assimilés	447 059	588 883
Salaires et traitements	9 746 085	9 416 697
Charges sociales	2 752 354	2 546 238
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (**)	815 439	1 300 831
Reports en fonds dédiés (***)	11 660 242	8 927 296

Autres charges (****)	3 558 086	274 274
TOTAL	**54 009 632**	**43 750 589**

(*) L'aide financière est :

- soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;
- soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.[5]

Le solde correspond à hauteur de :

- 682 621 € de dotation octroyée au fonds de dotation DOTASIF au titre des dons waqfs pour 479 811 € et du legs réalisé en 2020 pour 202 891 € ;
- 1 990 477 € de subventions données par le SIF aux différents partenaires opérant en France et à l'étranger ;
- 3 478 196 € d'aides financières telles que les bourses remises aux tuteurs d'enfants orphelins parrainés dans différents pays.

(**) Le solde correspond notamment aux dotations aux amortissements des immobilisations de 657 897 € et aux dotations aux provisions pour risques et charges de 157 542 €.

(***) Le solde au 31 décembre 2021 correspond à hauteur de 11 660 242 € liés aux ressources 2021 non utilisées.

Le solde est réparti à hauteur de :

- +682 580 € des reports sur subventions d'exploitation ;
- +913 630 € des reports sur contributions financières d'autres organismes privés ;
- +10 064 032 € des reports sur les ressources liées à la générosité du public.

- <u>Explication des charges :</u>

Les charges sont expliquées amplement en compte de résultat par origine et destination (voir partie E), avec distinction des missions sociales, des frais de fonctionnement et des frais d'appel à la générosité.

Toutefois, l'explication est donnée ici des principaux postes par nature :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements concernent dans la grande majorité les achats d'articles dans le cadre de nos missions sociales : kits, colis, semences, matériel agricole….

- Les autres achats et charges externes concernent également essentiellement les missions sociales : prestations d'évaluation des programmes, le transport logistique, les frais de déplacements, les frais de gardiennage…

- Les charges salariales sont également essentiellement imputées aux missions sociales, surtout l'international, et la hausse, bien que faible cette année, est multifactorielle :
    - Hausse du nombre de salariés liée au développement des programmes.
    - Embauches de postes salariés inhérents aux programmes humanitaires et sociaux et sans lesquels ces programmes ne pourraient se faire : travailleurs sociaux, agents de terrain, psychologues, logisticiens, experts techniques (experts forage puits, experts protection enfance, agronomes,),…

[5] Règlement ANC n°2018-06, Article 141-1

- Le poste autres charges comprend les réalisations de projets exécutés avec des partenaires. Mais également cette année à toutes les contributions financières réalisées par le SIF.

- Le poste Aides financières comprend les aides donnés aux partenaires et des dotations faites directement aux bénéficiaires comme les bourses aux orphelins.

En outre, une dotation à DOTASIF a été accordée pour 682 621 €. Elle correspond à hauteur de :

- 202 891 € au titre du legs réalisé en 2020 ;
- 479 811 € au titre des dons Waqfs collectés en 2021.

Celle-ci a été constatée en charges, aides financières, de l'exercice et en contrepartie du compte courant du fonds de dotation DOTASIF en 2021.

9- Détail du résultat financier

Produits financiers	2021	2020
Autres intérêts et produits assimilés (*)	7 222	18 563
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges (**)	73 721	9 716
Différences positives de change (***)	92 036	165 911
TOTAL	**172 979**	**194 190**

(*) Le solde correspond aux intérêts financiers perçus sur les placements en 2021 ;

(**) Le solde correspond la reprise de la provision pour perte de change constatée au 31 décembre 2021 ;

(***) Le solde correspond aux écarts de change positifs (gains de change) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère.

Charges financières	2021	2020
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (*)	102 454	102 221
Intérêts et charges assimilées (**)	5 188	1 196
Différences négatives de change (***)	1 015 877	556 952
TOTAL	**1 123 519**	**660 369**

(*) Le solde correspond la dotation de la provision pour perte de change constatée au 31 décembre 2021 ;

(**) Le solde correspond aux charges bancaires sur les comptes bancaires ;

(***) Le solde correspond aux écarts de change négatifs (pertes de changes) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère.

10-Détail du résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	2021	2020
Sur opérations de gestion	16 339	445 378
Dénouement du litige avec la société Hôtelière		378 889
Prescription commerciale de dettes fournisseurs		43 831
Autres produits exceptionnels	16 339	22 658
Sur opérations en capital	67 636	102 456
Quotes-parts de subventions d'investissement	8 381	84 515
Produits de cession des immobilisations	59 255	17 941
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 189	19 090
Amortissement dérogatoire	3 189	19 090
TOTAL	**87 164**	**566 924**

Charges exceptionnelles	2021	2020
Sur opérations de gestion	35 340	115 340
Rejets de dépenses – Sénégal		98 100
Pénalités et amendes	3 915	5 833
Autres charges exceptionnelles	31 425	11 407
Sur opérations en capital	138 508	110 683
VNC des immobilisations mises au rebut (*)	138 508	87 452
Autres charges exceptionnelles		23 231
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-9 175	286 157
TOTAL	**164 673**	**512 180**

(*) L'inventaire des immobilisations réalisé en 2021 a impliqué la mise au rebut d'un certain nombre d'immobilisations partiellement amorties. Le solde correspond notamment à :

- 20 453 € des sorties des immobilisations de la mission Pakistan ;
- 114 658 € des sorties des immobilisations de la mission Tchad.

11-Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation du SIF de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par le SIF. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

Le SIF a recensé deux catégories de contributions volontaires :

- Les dons en nature constitués de denrées alimentaires d'une valeur de 62 296 € en 2021 contre 72 913 € en 2020 ;
- Le bénévolat : La valorisation est faite au SMIC horaire sur la base des heures recensées par le service RH. La valeur du bénévolat est de 65 105 € pour 4 234 heures dont certaines sont effectuées par les membres du conseil d'Administration uniquement pour leurs mandats au sein des commissions.

G- Autres informations

1- Effectif salarié

L'effectif moyen du Secours Islamique France au 31/12/2021 est de 116 salariés au cours de l'année 2021 contre 95 en 2020.

Par ailleurs, l'effectif 2021 de tous les contrats des salariés à l'international est de 795.

L'ensemble des effectifs est réparti comme suit :

France	116
International - salariés nationaux	738
International - expatriés	57

2- Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

En plus des fonctions définies statutairement, le Président chapeaute les Relations extérieures et le Plaidoyer du Secours Islamique France.
De même, le Trésorier, en plus des prérogatives définies dans les statuts, intervient dans les commissions Contrôle/Évaluation et Finances du Conseil d'Administration qu'il dirige et codirige respectivement.
Du fait du temps conséquent alloué à ces mandats spécifiques et dans l'intérêt de l'Association, le Président et le Trésorier ainsi que l'administrateur nommé Président du Comité Ethique du Secours Islamique France reçoivent une rémunération sur décision du Conseil d'Administration.
Conformément aux dispositions de l'article 261-7-1D du code général des impôts, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 155 000 € pour l'année 2021.
De plus, les frais réels remboursés à l'ensemble des administrateurs se sont élevés à 8 548 €, ces frais se composent de frais de déplacements.

3- Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants hors Conseil d'Administration est de 214 734 € pour l'année 2021. Il n'existe pas d'avantage en nature. Le montant des frais réels qui leur ont été remboursés s'élève à 5 392 €. Ces frais se composent essentiellement de frais de déplacements.

4- Engagements hors bilan

Engagements donnés

Les engagements du SIF en matière de retraite ont fait l'objet d'une évaluation sur la base des règles légales, compte tenu de l'effectif présent au 31/12/2021, de l'ancienneté actuelle et de celle supposée lors du départ, pondéré des coefficients de mortalité et de turnover.
Au 31 décembre 2021, le SIF a évalué ses engagements de retraite à **423 031 €** contre **464 928 €** en 2020**.**
La variation est due à la baisse du taux d'actualisation qui est passé de 0.34 % en 2019 à 0.98 % en décembre 2021.

Engagements reçus

Néant.

5- Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes facturés au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 se décompose comme suit :

a. Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 103 K€ TTC

b. Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : 0 K€ TTC

H- LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2020 (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public, ainsi que de et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution du SIF dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources du SIF par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte le comparatif avec l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris en ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied du compte de résultat.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contributions volontaires en nature.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**36 318 018**	**36 316 618**	**33 862 565**	**33 861 665**
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 400	-	900	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	36 316 618	36 316 618	33 612 217	33 612 217
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	249 448	249 448
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**11 886 218**		**8 434 392**	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	72 000		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	11 342 260		7 215 220	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	471 957		1 219 172	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**2 937 869**		**2 324 888**	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**152 626**	**152 626**	**434 029**	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**5 586 593**	**4 706 686**	**3 784 936**	**3 492 453**
TOTAL	**56 881 323**	**41 175 931**	**48 840 810**	**37 354 118**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**37 530 153**	**23 714 476**	**30 059 829**	**19 903 730**
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 419 971	1 167 132	2 260 126	614 154
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	34 865 532	22 302 693	27 556 573	19 046 446
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
1.3 Plaidoyer	244 651	244 651	243 130	243 130
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**3 081 386**	**3 081 386**	**2 340 962**	**2 340 962**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 065 722	3 065 722	2 328 536	2 328 535
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	15 664	15 664	12 426	12 426
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**2 781 046**	**2 557 968**	**2 890 843**	**2 552 746**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**244 997**	**244 997**	**704 208**	**325 320**
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	**9 228**		**8 071**	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**11 660 242**	**10 064 032**	**8 927 296**	**8 228 837**
TOTAL	**55 307 053**	**39 662 859**	**44 931 210**	**33 351 595**
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 574 270**	**1 513 071**	**3 909 600**	**4 002 523**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**127 401**	**127 401**	**177 156**	**177 156**
Bénévolat	65 105	65 105	104 243	104 243
Prestations en nature			-	
Dons en nature	62 296	62 296	72 913	72 913
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE			-	
Prestations en nature			-	
Dons en nature			-	
TOTAL	**127 401**	**127 401**	**177 156**	**177 156**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**127 401**	**127 401**	**175 413**	**175 413**
Réalisées en France	127 401	127 401	175 413	175 413
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			**1 742**	**1 742**
TOTAL	**127 401**	**127 401**	**177 155**	**177 155**

1- Produits par origine :

1-1 Produits liés à la générosité du public :

❖ Cotisations sans contrepartie :

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur.

Le montant des cotisations sans contrepartie au titre de l'exercice 2021 est de 1 400 €.

❖ Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature :

Les dons manuels constituent une des deux principales ressources du SIF, ce qui leur confère un caractère récurrent. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

Les dons manuels versés en chèques datés de 2021 et reçus jusqu'au 15 janvier 2022 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2021.

Les reçus fiscaux au titre des dons manuels constatés dans les produits d'exploitation de 2021 sont remis aux donateurs au titre de la même période.

Les dons manuels passent de **33 612 217 €** en 2020 à **36 316 618 €** en 2021, soit une croissance de 8%.

Le montant des dons manuels affectés, c'est-à-dire assortis d'une clause restrictive d'utilisation sont de **23 450 133 €** en 2021.

Les dons manuels non affectés (fonds général…) sont de **12 866 485 €** en 2021. Ils comportent les dons Zakat al Maal, qui ne sont limités ni géographiquement ni thématiquement.

(Pour plus de détail voir la rubrique F.2)

❖ Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés :

(*Pour plus de détail, voir rubrique C.2-5).*

Aucun legs n'a été reçu sur l'exercice 2021 contrairement à 2020 où de 249 448€ ont été comptabilisés.

(Pour plus de détail voir la rubrique F.2)

❖ Autres produits liés à la générosité du public :

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suite :

- Les collectes redistribuées : Il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément le SIF comme bénéficiaire de tout ou partie de la collecte. Le SIF n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public ;
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Le SIF ne dispose pas d'autres produits liés à la générosité du public.

1-2 Produits non liés à la générosité du public :

❖ Parrainage des entreprises :

Le solde du parrainage des entreprises s'élève à 72 000 € en 2021.

❖ Contributions financières sans contrepartie :

La nouveauté du Règlement ANC n°2018-06 à cet égard consiste dans la mise en place de comptes spécifiques. Elle n'a pas d'impact sur le résultat car les produits étaient déjà constatés conformément à l'ancien Règlement.

(Pour plus de détail voir rubrique C.2-1&2-2)

Le solde des contributions financières est de **11 342 260 €** en 2021 contre **7 215 220 €** en 2020 soit une augmentation de 57%. Cette variation est en lien avec l'accroissement des missions sociales en 2021.

Ce solde est réparti à hauteur de :

- 11 272 419 € pour les missions internationales ;
- 18 255 € pour la France.

Le montant de la contribution financière octroyée par le fonds de dotation DOTASIF au titre de son résultat de 2021 est de 51 587 €. La contribution correspond au résultat économique du fonds au titre de l'exercice 2021.

(Pour plus de détail voir la rubrique F.3)

❖ Autres produits non liés à la générosité du public :

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 471 957 €.

Ce solde correspond notamment à :

- 162 541 € de gains de change sur créances d'exploitation ;
- 85 253 € de gains de change sur les avoirs financiers détenus en monnaies étrangères ;

Le solde correspondant aussi à des produits divers : produits de cession, locations, produits exceptionnels, etc…

1-3 Subventions et autres concours publics :

Le Règlement ANC n°2018-06 a clarifié la notion des subventions d'exploitations ;
(Pour plus de détail voir la rubrique C.2-1)

Le montant des subventions d'exploitation est de 2 937 869 € en 2021 par rapport à 2 324 888 € en 2020. Le montant 2021 est principalement réparti comme suit entre projets internationaux et France (le reste correspondant à des aides à l'emploi et quotes parts de subventions virées dans le compte de résultat).

- 1 616 637 € pour le financement des projets à l'international ;
- 1 306 237 € pour le financement des projets en France ;
- 6 614 € au titre de certains aides (VSI et aide à l'emploi).

(Pour plus de détail voir la rubrique E.1)

1-4 Reprises sur provisions et dépréciations :

Le solde des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges est de 152 626 en 2021 contre 434 029 € en 2020.

(Pour plus de détail voir la rubrique D.4)

1-5 Utilisation des fonds dédiés antérieurs :

Le montant des utilisations des fonds dédiés antérieurs est de 5 586 593 €. Il se décompose comme suit :

- +169 924 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
- +660 784 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
- +49 199 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions provenant de Dotasif ;
- +4 706 686 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.

(Pour plus de détail voir la rubrique D.11-1)

2- Les charges par destination :

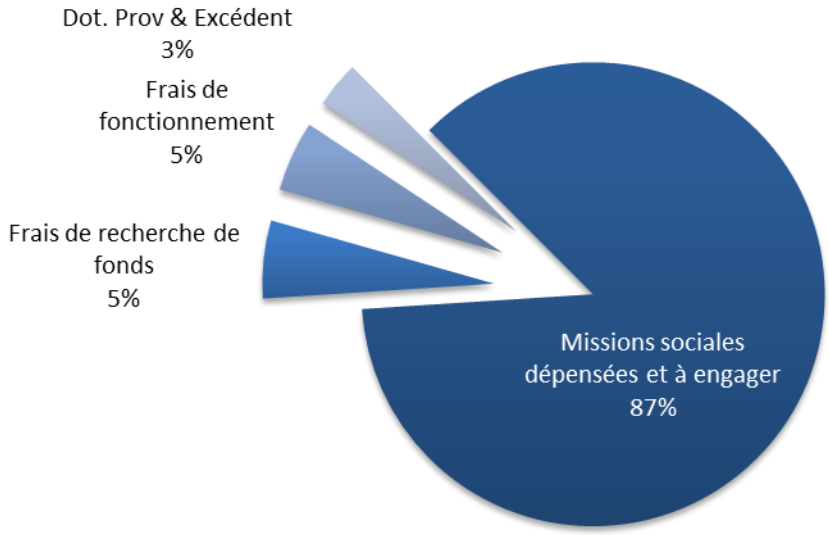

- **87%** des emplois concernent la réalisation des missions sociales :
  - ✓ **66 % : missions 2021 :**
    - **4 %** pour la France
    - **61 %** pour l'international
    - **0,4 %** en plaidoyer
  - ✓ **21 % : missions sociales à engager sur les années à venir** (fonds à engager sur lesquels le SIF ne prend plus aucun frais de fonctionnement ni frais de recherche de fonds).
- **5 %** ont été utilisés en recherche de fonds
- **5 %** ont servi à financer les frais de fonctionnement
- **3 %** correspondent aux dotations aux provisions et au résultat

Les missions sociales réalisées, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement s'élèvent à **43 392 585 €** au titre de l'exercice 2021 contre **35 291 634** € en 2020 soit une augmentation de 21%.

2-1 Missions sociales :

Les missions sociales ont augmenté de 25% en 2021 et s'élèvent à **37 530 153 €** contre **30 059 829 €** en 2020.

La définition des missions sociales est issue d'une décision de gestion **conforme à l'objet statutaire de l'association** qui émane du Conseil d'Administration, l'organe également chargé de l'arrêté des comptes.

Conformément à son objet, **le SIF se consacre à atténuer la souffrance des plus vulnérables en France et dans le monde**. Nous pouvons donc scinder les missions sociales en trois parties :

- **Les missions sociales réalisées en France ;**
- **Les missions sociales réalisées à l'étranger ;**
- **Les actions de plaidoyer.**

Les frais de supports aux projets sont intégrés aux missions sociales. Sont donc compris dans les montants de missions sociales, les frais correspondant :

- aux charges salariales des personnes du siège contribuant à la réalisation des missions sociales ;
- aux traductions des rapports des programmes ;
- aux frais postaux et de télécommunications liés aux missions sociales ;
- aux frais bancaires liés aux virements d'exécution de programmes humanitaires.

Ces frais de supports sont répartis au prorata des montants des missions sociales.

En 2021, le total des frais de support aux projets intégrés à la totalité de nos missions sociales et financés par la générosité du public est de 3.1 M€ dont :

- 2 362 K€ relatifs aux missions sociales internationales (hors parrainages orphelins)
- 671 K€ relatifs aux missions sociales France
- 113 K€ relatifs aux missions sociales liées aux parrainages d'orphelins

Tous ces frais sont recensés grâce à la comptabilité analytique qui attribue à chaque dépense le service et l'activité concernés. Dans cette répartition, les charges salariales sont imputées au prorata des montants des missions, sauf celles rattachées directement à une mission particulière.

❖ Missions sociales réalisées en France

Cette rubrique englobe les missions sociales réalisées sur le territoire national.

Les missions sociales en France ont augmenté en 2021, passant à **2 419 971 €** d'exécutions (dont **671 378 €** de frais de support intégrés) contre **2 260 126 €** en 2020.

Les missions sociales France se décomposent en 2 grands programmes sociaux :

- **Urgence sociale : 2 126 735 €**

  Ce poste comprend en grande partie la gestion de plusieurs programmes tels que les maraudes sociales, la gestion d'un Centre d'Accueil de Jour à Massy, d'un centre de Mise à l'abri à Massy et d'un centre de mise à l'abri hommes, ainsi que la gestion d'un restaurant solidaire durant le mois de Ramadan.

- **Insertion socio-éducative et professionnelle : 224 965 €**

  Ce poste comprend entre autres la gestion d'une épicerie solidaire à Saint-Denis (« Episol » créée en 2007) et d'un panier solidaire à Lyon permettant d'apporter une aide alimentaire ponctuelle aux personnes en difficultés ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif et budgétaire.

Une troisième catégorie de mission est réalisée pour un montant de **68 270 €**. Elle est liée au Waqf et au legs reçu en 2020.

D'une part, il y a versement de la collecte WAQF, ainsi que du legs, au fond de dotation pour établir un investissement.

D'autre part, la rentabilité dégagée est amenée à être investie dans les projets. Il s'agit pour cette année d'un montant de 49 198€

❖ Missions sociales réalisées à l'étranger

Le volume de l'ensemble des actions humanitaires internationales a augmenté de **27%** au cours de l'exercice 2021.

Les missions sociales réalisées à l'étranger passent de **27 556 572 €** en 2020 à **34 865 532 €** en 2021. Le montant des frais de support intégrés en 2021 est de **2 475 295 €.**

Chacune des missions a ses propres frais de structure (locaux, téléphone, salariés…). Le montant total des missions comprend donc les frais de structure qui sont répartis au prorata des projets réalisés dans chaque pays.

Le SIF a déterminé **4 axes majeurs d'intervention :**

- Éducation et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

Missions sociales internationales par thème et zone géographique

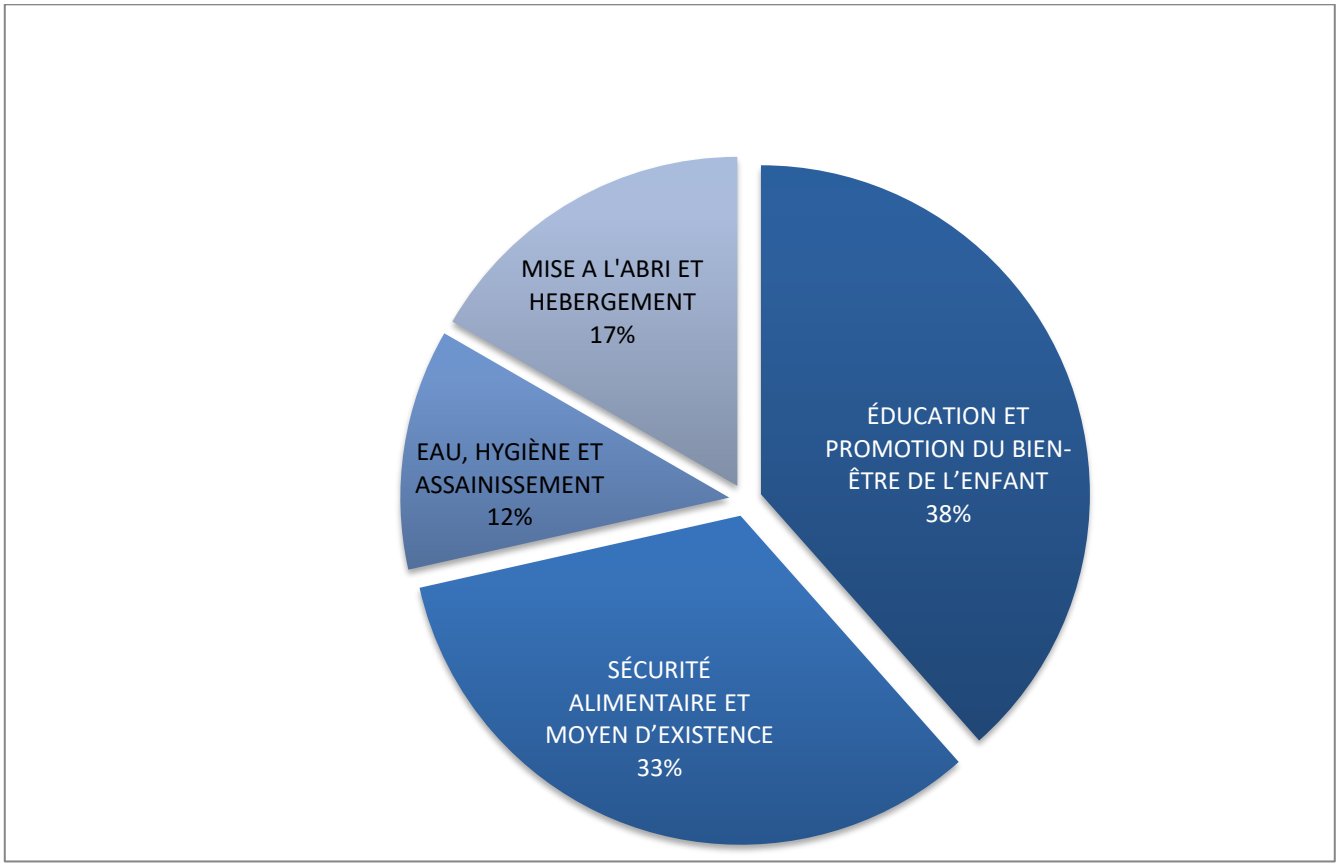

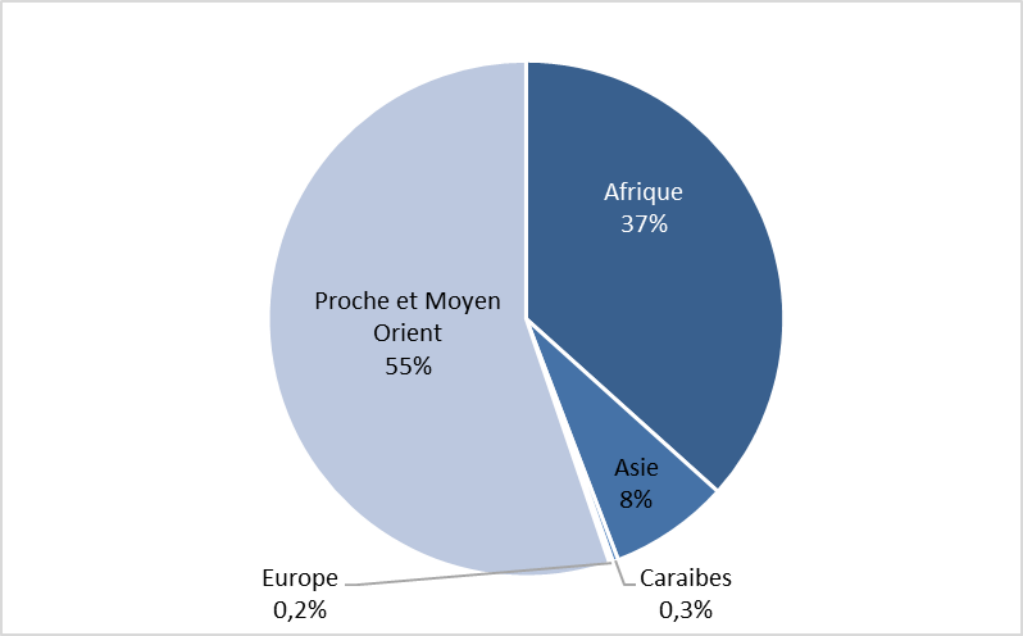

1. Éducation et promotion du bien-être de l'enfant

Cette thématique augmente de **40%** passant de à **9 439 988 €** en 2020 à **13 172 523 €** en 2021.

Le programme de parrainage des orphelins est le programme d'aide le plus important. Il permet d'améliorer les conditions de vie des orphelins et de soutenir leur famille. L'association a mené cette action pour un montant global de **5 842 009 €** (frais de support intégrés).

Programme parrainage des orphelins et cadeaux aux orphelins par pays

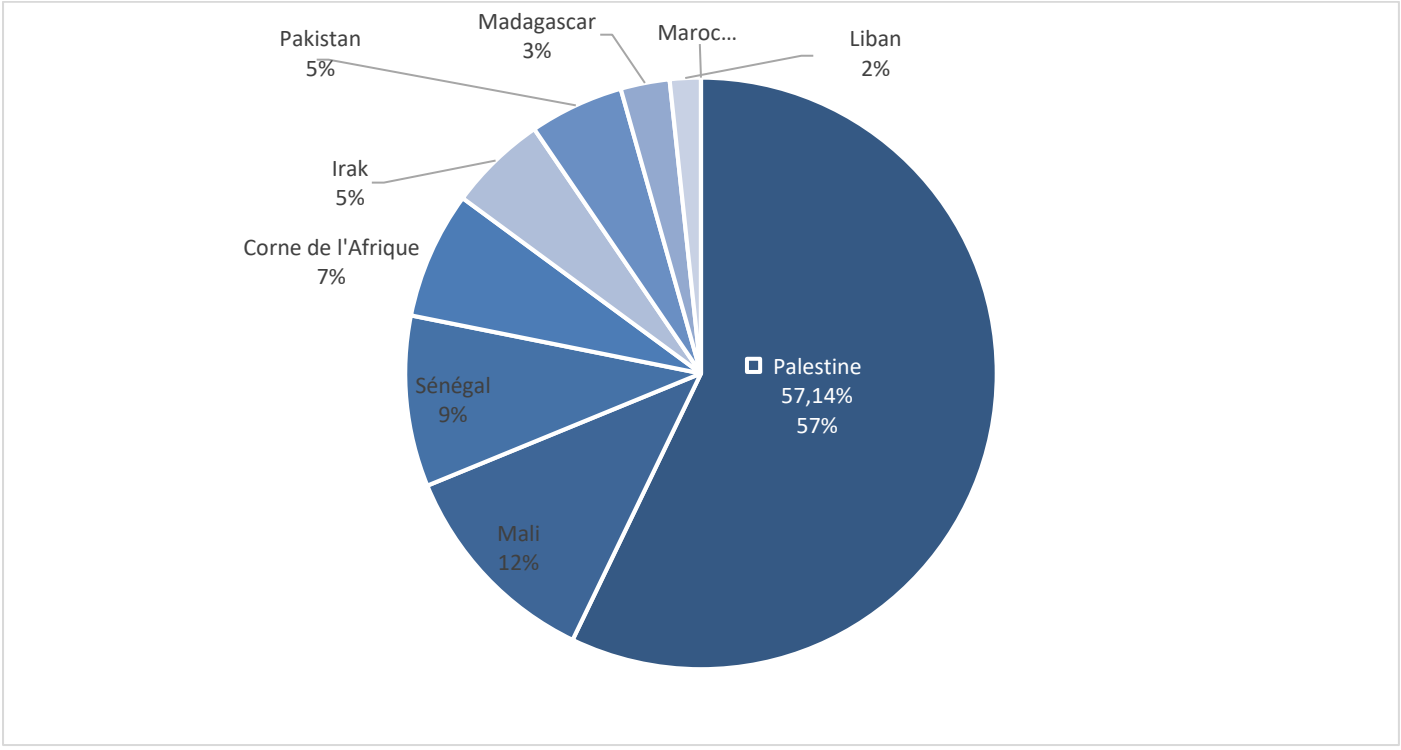

En 2021, deux missions ont lancé un programme parrainage (Kenya et Maroc avec respectivement une cohorte de 200 orphelins). Aussi, d'autres missions ont intégré de nouveaux orphelins : Palestine (+300), Pakistan (+217), Mali (+100), Liban (+75), Irak (+100) et Somalie (+200).
Par ailleurs, plusieurs autres programmes liés à l'enfance ont été réalisés en 2021, tels que la réhabilitation d'écoles, la distribution de bourses et de kits scolaires, et la création d'espaces publics adaptés aux enfants.

2. Sécurité alimentaire et moyens d'existence

Le montant des missions liées à cette thématique a augmenté de 12% passant de **10 144 378 €** en 2020 à **11 312 039 €** en 2021.

Les programmes « **Nourrir les nécessiteux** » (programmes comprenant les distributions de colis alimentaires pendant le mois de Ramadan) et « Aïd Al Adha » représentent **46%** des missions Sécurité alimentaire et moyens d'existence en 2021 soit **4 730 925 €** répartis en :

- Missions **Aïd Al Adha 2021** (hors France) : **2 759 742 €**
- Missions **Nourrir les nécessiteux 2021** (hors France) : **1 971 182 €**

Programmes de sécurité alimentaire « Nourrir les nécessiteux » et « Aïd Al Adha » par pays

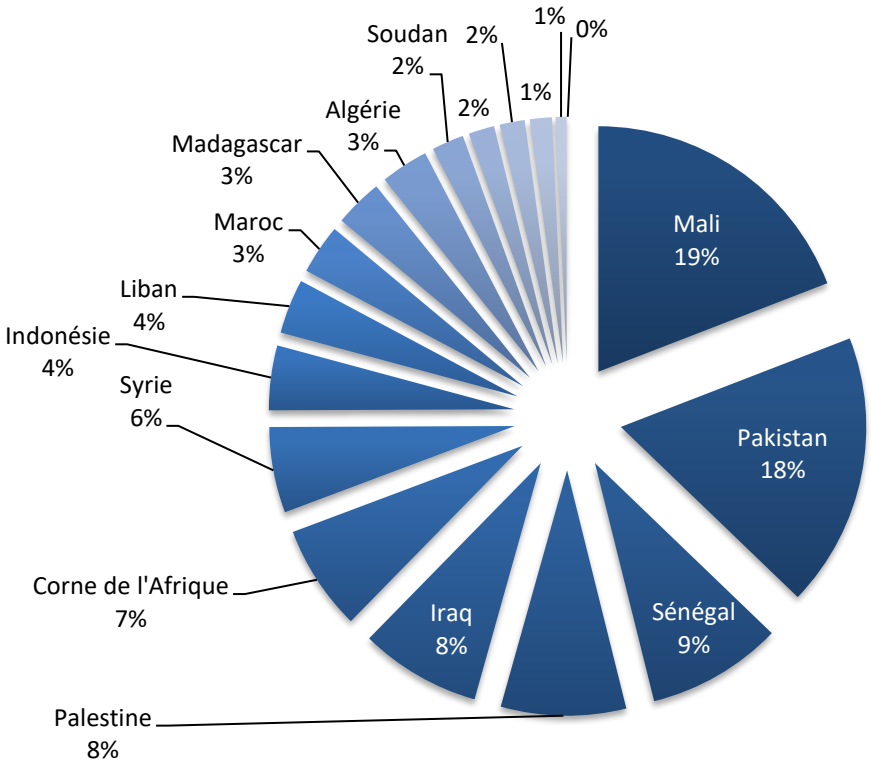

En plus de ses deux grands programmes annuels, le SIF a réalisé les projets suivants :

- Mali : projet de distribution alimentaire pendant la période soudure.
- Sénégal : projet d'activité génératrice de revenu qui permet aux femmes de faire de l'embouche et répondre aux besoins en animaux pendant nos projets saisonniers
- Palestine : projet de développement d'un système d'agriculture durable

3. Eau, hygiène et assainissement

Le montant des exécutions relatives aux programmes d'eau et assainissement a augmenté de 64%, passant de **2 469 823€** en 2020 **à 4 054 357 €** en 2021.
Parmi les actions réalisées en 2021, on distingue :

- Nigeria : forage et réhabilitation de puits ;
- Sénégal : forage de puits à motricité humaine
- La réalisation de multiples projets pour venir en aide aux populations suite à la crise sanitaire mondiale

4. Mise à l'Abri et hébergement

Le montant des exécutions relatives aux programmes de mise à l'abri s'élève à **5 712 180 €** en 2021 soit une augmentation de 11% (**5 124 944 € en 2020).**
La grande majorité de ce montant concerne des actions réalisées en 2021 en Syrie et notamment de la réhabilitation de maisons et de commerces endommagés.

5. Missions sociales liées au Waqf

Un montant de **478 811 €** est versé au fonds de dotation, pour investissement.
La rentabilité dégagée sera investie dans les projets mis en œuvre à l'international, voire en France certaines années.

6. Les missions sociales financées par les fonds provenant de la générosité du public

Le solde des missions sociales réalisées à l'étranger et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de 22 302 693 € en 2021.

Le solde des missions sociales réalisées en France et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de 1 411 783 € en 2021.

Répartition des missions sociales internationales par thème et par pays :

Pays	ÉDUCATION ET PROMOTION DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYEN D'EXISTENCE	EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT	MISE A L'ABRI ET HEBERGEMENT	AUTRES	TOTAL GENERAL
Syrie	3 243 449 €	1 392 245 €	1 473 796 €	5 409 800 €	- €	**11 519 290 €**
Palestine	3 488 639 €	1 280 156 €	233 792 €	3 116 €	- €	**5 005 704 €**
Mali	2 824 494 €	1 689 237 €	818 €	- €	- €	**4 514 548 €**
Sénégal	1 267 592 €	1 148 692 €	210 898 €	- €	- €	**2 627 182 €**
Pakistan	438 116 €	1 272 474 €	279 248 €	165 390 €	- €	**2 155 228 €**
Corne de l'Afrique	406 095 €	908 704 €	340 296 €	66 753 €	- €	**1 721 849 €**
Madagascar	503 623 €	913 161 €	12 766 €	- €	- €	**1 429 550 €**
Liban	239 519 €	655 546 €	164 769 €	- €	- €	**1 059 834 €**
Nigéria	0 €	170 642 €	530 634 €	- €	- €	**701 276 €**
Iraq	314 205 €	377 412 €	- €	- €	- €	**691 617 €**
Maroc	160 416 €	167 395 €	265 237 €	- €	- €	**593 048 €**
Yémen	0 €	579 291 €	- €	- €	- €	**579 291 €**
Algérie	15 000 €	148 560 €	290 036 €	- €	- €	**453 596 €**
Tchad	-839 €	111 267 €	144 817 €	- €	- €	**255 245 €**
Bangladesh	206 115 €	12 €	13 265 €	- €	- €	**219 391 €**
Indonésie	0 €	201 458 €	108 €	62 €	- €	**201 628 €**
Burkina Faso	36 483 €	36 483 €	36 483 €	36 483 €	- €	**145 931 €**
Haïti	29 617 €	29 297 €	29 297 €	29 297 €	- €	**117 508 €**
Soudan	0 €	115 619 €	- €	- €	- €	**115 619 €**
Macédoine du Nord	0 €	80 482 €	- €	- €	- €	**80 482 €**
Jordanie	0 €	33 424 €	28 098 €	- €	- €	**61 522 €**
Philippines	0 €	- €	- €	1 279 €	- €	**1 279 €**
Tunisie	0 €	482 €	- €	- €	- €	**482 €**
Grèce	0 €	- €	- €	- €	- €	**0 €**
Dotation Waqf et legs					614 432 €	**614 432 €**
TOTAL GENERAL	**13 172 523 €**	**11 312 039 €**	**4 054 357 €**	**5 712 180 €**	**614 432 €**	**34 865 532 €**

- Les actions du plaidoyer

Les actions de plaidoyer, qui consistent à témoigner et alerter les autorités compétentes sur les besoins des plus vulnérables, se sont élevées à **244 651 €** en 2021 contre **243 130 €** en 2020.
Ces actions ont concerné plusieurs interventions et travaux de la cellule « relations extérieures et plaidoyer » de la Présidence du SIF.

2-2 Frais de recherche de fonds :

Il s'agit des « frais d'appel à la générosité du public » ainsi que des « frais de recherche d'autres ressources ».

Les frais de recherche de fonds ont augmenté de **32 %** passant de **2 340 962 €** en 2020 à **3 081 386 €** en 2021. Ce montant représente 8 **%** du montant total de collecte de dons privés comparés au 7% de 2020. Ils sont financés totalement par la générosité du public.

- ❖ Frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend entre autres les opérations de mailings d'urgence, les frais de campagne de sensibilisation et d'appel aux dons, les opérations téléphoniques, le traitement informatique des dons, mais aussi tous les moyens humains mis en œuvre sur le terrain et au sein du siège afin de maximiser la collecte.
Les objectifs restent la recherche et la fidélisation des donateurs.
Les campagnes d'information ont pour but de sensibiliser le grand public aux activités de l'association et l'ensemble des donateurs aux actions rendues possibles grâce à leurs dons.
Le montant des frais d'appel à la générosité du public est de 3 065 722 € en 2021.

- ❖ Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources correspondent aux charges salariales relatives au responsable des fonds institutionnels.
Le montant des frais d'appel d'autres ressources est de 15 664 € en 2021.

2-3 Frais de fonctionnement :

Ils regroupent l'ensemble des charges relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du SIF, tels que l'administration, la comptabilité, l'informatique, les charges de structures (loyer, assurances…), ou encore toutes les ressources humaines travaillant à la coordination et à la bonne gestion de la structure du SIF.

Les charges de fonctionnement sont quasi stables en 2021 passant de **2 890 843 €** en 2020, à **2 781 046 €** cette année.

2-4 Dotations aux provisions et dépréciations :

Les dotations aux provisions pour risques et charges ou dépréciations doivent être indiquées dans cette rubrique.
Elles s'élèvent à **244 997 €** pour 2021, contre **704 208 €** en 2020.

2-5 Impôts sur les bénéfices

Certains revenus du SIF sont imposés. Il s'agit notamment des loyers et des intérêts financiers. Le montant des impôts en 2021 est de **9 228 €.**

2-6 Reports en fonds dédiés de l'exercice :

(Pour plus de détail voir la rubrique F.7)

3- Les contributions volontaires en nature :

(Pour plus de détail voir rubrique F.10)

4- Autres informations :

Le SIF n’a pas souhaité utiliser de clé de répartition pour identifier les charges financées par les dons des particuliers. En effet, le SIF essentiellement financé par la générosité du public, peut aisément distinguer les charges financées par les dons des emplois financés par d’autres ressources.

Les autres financements peuvent être des subventions ou des contributions financières (en fonction des conventions signées par les bailleurs de fonds) ou autres produits (produits financiers).

Part des financements réalisés par la générosité du public (essentiellement par les dons) :

Part des Missions sociales	62%
Part de frais de recherche de fonds	100%
Part de frais de fonctionnement	92%

Pour une plus grande transparence, le SIF n’a pas retenu de clé de répartition mais a appliqué les répartitions réelles.

Rapprochement Compte de résultat / CROD

Détail des charges par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Plaidoyer		Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources
Achats de marchandises	58 735		10 438 038					
Variation de stock	68 995		- 142 041					
Autres achats et charges externes	1 149 837		4 306 427		18 494		2 032 730	
Aides financières / Autres charges	136 006		9 542 108				11	
Impôts, taxes et versement assimilés	61 249		183 894		16 677		66 415	
Salaires et traitements	603 530		7 834 540		148 605		626 519	
Charges sociales, autres charges de personnel	251 824		1 273 621		60 572		249 980	
Dotations aux amortissements et dépréciations	98 098		262 425		303		75 360	
Dotations aux amortissements et dépréciations Financière								
Dotations aux amortissements et dépréciations Exceptionnelle	- 9 175							
Dotations aux provisions			15 000					
Reports en fonds dédiés								
Charges financières			1 009 994				1	
Charges exceptionnelles	871		141 525				30 370	
Participations des salariés aux résultats								
Impôt sur les bénéfices								
TOTAL	**2 419 971**	**-**	**34 865 532**	**-**	**244 651**	**-**	**3 081 386**	**-**

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeur nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
					Autres produits liés à la générosité	Autres produits non liés à la générosité	
Achats de marchandises							10 496 773
Variation de stock	6 011						- 67 035
Autres achats et charges externes	941 847						8 449 335
Aides financières / Autres charges	31 256						9 709 380
Impôts, taxes et versement assimilés	118 824						447 059
Salaires et traitements	945 622						10 158 816
Charges sociales, autres charges de personnel	503 625						2 339 623
Dotations aux amortissements et dépréciations	221 710						657 897
Dotations aux amortissements et dépréciations Financière		102 454					102 454
Dotations aux amortissements et dépréciations Exceptionnelle							- 9 175
Dotations aux provisions		142 542					157 542
Reports en fonds dédiés				11 660 242			11 660 242
Charges financières	11 070						1 021 065
Charges exceptionnelles	1 082						173 848
Participations des salariés aux résultats							-
Impôt sur les bénéfices			9 228				9 228
TOTAL	**2 781 047**	**244 997**	**9 228**	**11 660 242**	**-**	**-**	**55 307 053**

Détail des contributions volontaires par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction-nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	62 296				62 296
Mises à disposition gratuites de biens					-
Prestations de services					-
Personnel bénévole	65 105				65 105
TOTAL	**127 401**	**-**	**-**	**-**	**127 401**

I- LE COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2021 (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « Dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;
- D'une colonne « Exercice N-1 » pour l'ensemble des tableaux présentés,

Conformément à la règle définie par le Règlement ANC n°2018-06, le stock de la générosité du public d'ouverture correspond au montant des ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés) en début d'exercice constitué du solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public calculé à partir du bilan de clôture de 2020 déduction faite des valeurs nettes comptables des immobilisations, en tout ou en partie, financées par ces ressources sur les exercices antérieurs ;

Le stock de la générosité de clôture résulte du retraitement de stock d'ouverture des investissements et des désinvestissements bruts retraités des dotations aux amortissements liés à la générosité du public de l'exercice.

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs une approche de la trésorerie en réserve issue de la générosité du public.

Les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) sont de 19 636 373 €, et en fin d'exercice de 20 950 789 € ; la variation correspond à l'excédent issu de la générosité du public de 2021, d'un montant de 1 513 071 € et le désinvestissement net lié à la générosité du public pour un montant de 198 655 €.

L'ensemble des postes des emplois par destinations et des ressources par origines du CER est analysé au niveau du CROD.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – MISSIONS SOCIALES	**23 714 476**	**19 903 730**
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 167 132	614 154
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	22 302 693	19 046 446
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
1.3 Plaidoyer	244 651	243 130
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**3 081 386**	**2 340 962**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 065 722	2 328 535
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	15 664	12 426
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**2 557 968**	**2 552 746**
TOTAL DES EMPLOIS	**29 353 831**	**24 797 438**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**244 997**	**325 320**
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**10 064 032**	**8 228 837**
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**1 513 071**	**4 002 523**
TOTAL	**41 175 931**	**37 354 118**

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**36 316 618**	**33 861 665**
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	36 316 618	33 612 217
- Legs, donations et assurances-vie	-	249 448
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	**36 316 618**	**33 861 665**
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**152 626**	**-**
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**4 706 686**	**3 492 453**
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**-**	**-**
TOTAL	**41 175 931**	**37 354 118**
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**19 636 373**	**15 588 410**
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	1 513 071	4 002 523
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 198 655	45 440
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**20 950 789**	**19 636 373**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**127 401**	**175 413**
Réalisées en France	127 401	175 413
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	**-**	**-**
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	**-**	**1 742**
TOTAL	**127 401**	**177 155**
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**127 401**	**177 155**
Bénévolat	65 105	104 242
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	62 296	72 913
TOTAL	**127 401**	**177 155**

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	**14 672 466**	**9 936 082**
(-) Utilisation	- 4 706 686	- 3 492 453
(+) Report	10 064 032	8 228 837
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**20 029 811**	**14 672 466**